

N° du contrat avec TPSGC : 2R008-080148/001/CY

N° d'enregistrement de ROP : POR 072-08

Date d'attribution du contrat : 16/02/2009



Les Canadiens et la vie privée

RAPPORT FINAL

This report is also available in English

Remis à :

Communications du Commissariat à la protection de la vie
privée du Canada
Place de Ville, 112, rue Kent, pièce 300
Ottawa (Ontario)
K1A 1H3

LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.

Mars 2009

LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS

Bureau d'Ottawa

359, rue Kent, pièce 300

Ottawa (Ontario)

K2P 0R6

Téléphone : (613) 235 7215

Télécopieur : (613) 235 8498

Courriel : pobox@ekos.com

Bureau de Toronto

480, avenue University, pièce 1006

Toronto (Ontario)

M5G 1V2

Téléphone : (416) 598 8002

Télécopieur : (416) 598 2543

Courriel : toronto@ekos.com

www.ekos.com

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	iii
1. Aperçu général et méthodologie	1
2. Vie privée et renseignements personnels	2
2.1 Connaissance des institutions fédérales	2
2.2 Connaissance d'institutions fédérales particulières	4
2.3 Connaissance de ses droits en matière de vie privée	6
2.4 Évaluation de la protection de ses renseignements personnels	7
2.5 Opinion sur la vie privée et la sécurité	8
2.6 Protection des renseignements personnels comparativement à il y a dix ans	10
2.7 Importance d'avoir des lois rigoureuses touchant la vie privée	11
2.8 Sérieux des gouvernements en matière de protection des renseignements personnels	12
2.9 Les entreprises et la protection des renseignements personnels	13
2.10 Inquiétude quant à l'effet de l'incertitude économique sur les renseignements personnels	14
3. Inquiétude touchant les nouvelles technologies et la vie privée	16
3.1 Connaissance de l'effet des nouvelles technologies sur la vie privée	16
3.2 Inquiétude quant à l'effet des nouvelles technologies sur la vie privée	18
3.3 Nouvelles technologies inquiétantes pour la vie privée	19
3.4 Autoévaluation de son aptitude à protéger ses renseignements personnels	20
3.5 Connaissance des étiquettes d'identification par radiofréquence	21
3.6 Inquiétude touchant les étiquettes d'IRF et la vie privée	22
3.7 Connaissance de la nanotechnologie et inquiétude à ce sujet	23
3.8 Le test génétique et la vie privée	25
3.9 Inquiétude touchant le test génétique et la vie privée	26
3.10 Appui à l'utilisation du test génétique	27
4. Vie privée et sécurité	28
4.1 Équilibre entre vie privée et sécurité	28
4.2 Confiance dans les nouvelles mesures de sécurité	29
4.3 Confiance que les organismes d'exécution de la loi vont respecter les lois sur la vie privée	30

5.	Intégrité et protection de son identité	31
5.1	Expérience et inquiétude en matière de vol d'identité	31
5.2	Mesures prises pour protéger ses renseignements personnels	32
5.3	Facilité à divulguer de ses renseignements personnels	33
5.4	Mesures prises pour protéger ses mots de passe	34
5.5	Mesure à prendre de préférence en cas de fuite de ses renseignements personnels.....	35
5.6	Expérience d'une fuite de ses renseignements personnels	36
5.7	Mesures destinées à protéger les renseignements personnels	38
5.8	Inquiétude au sujet des entreprises qui transfèrent des renseignements personnels à l'extérieur du Canada	40
5.9	Mesures visant à protéger la vie privée.....	42
5.10	D'accord pour dire que les partis politiques devraient être assujettis aux lois sur la vie privée.....	44

ANNEXE A : Questionnaire

SOMMAIRE

Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) a pour mission de défendre les droits des Canadiens en matière de vie privée et possède le pouvoir d'enquêter sur le traitement des renseignements personnels dans les secteurs tant public que privé. Étant donné que de plus en plus de Canadiens adoptent les nouvelles technologies et les possibilités qu'elles entraînent de modifier nos interactions quotidiennes avec les gens, les gouvernements et les entreprises, le besoin se fait sentir de voir à ce que les renseignements personnels soient bel et bien protégés contre toute utilisation non autorisée. Afin d'aider le public à protéger ses renseignements personnels, il est nécessaire de comprendre de quelle manière l'opinion des Canadiens sur les questions de vie privée continue à évoluer, dans un environnement qui gagne sans cesse en complexité.

Le Commissariat a confié aux Associés de recherche EKOS le mandat de réaliser un sondage auprès des Canadiens et Canadiennes afin de mieux cerner leur connaissance et leur compréhension des enjeux de la vie privée, des lois et règlements en la matière et des institutions fédérales chargées de leur application. Les questions ont porté sur quatre domaines auxquels le CPVP accorde une priorité stratégique : (i) technologie de l'information et vie privée; (ii) sécurité nationale et vie privée; (iii) intégrité et protection de son identité; (iv) génétique et vie privée. Dans chacun de ces domaines, il s'agissait de mesurer la sensibilisation, la compréhension et les inquiétudes des répondants, de même que de comparer, lorsque la chose était possible, leurs résultats avec ceux d'études antérieures sur l'opinion publique concernant ces questions.

L'étude comportait un sondage téléphonique auprès d'un échantillon aléatoire de 2 028 Canadiens de 16 ans et plus. Les résultats sont valides en tenant compte d'une marge d'erreur de $\pm 2,2$ points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Les faits saillants de l'étude sont exposés ci-dessous et décrits plus en détails dans les sections suivantes du présent rapport.

Vie privée et renseignements personnels

La première question posée aux répondants consistait à savoir s'ils connaissaient des institutions fédérales qui aident les Canadiens à protéger leur vie privée et leurs renseignements personnels contre toute cueillette, utilisation ou divulgation faite à mauvais escient. Il en ressort qu'une majorité de Canadiens (66 p. 100) continuent à dire qu'ils ne sont au courant d'aucune institution qui aide à protéger les renseignements personnels (bien que ce nombre ait baissé de 11 points de pourcentage depuis 2007). La proportion de Canadiens qui disent nettement connaître de ces institutions se situe présentement à 15 p. 100 (alors qu'elle était de 8 p. 100 en 2007), et ils sont environ un sur cinq (18 p. 100) à se dire vaguement au courant d'institutions qui traitent de la vie privée.

Les répondants ayant déclaré une certaine connaissance des institutions fédérales qui s'occupent de protection des renseignements personnels et de vie privée ont ensuite été invités à nommer spontanément de ces institutions fédérales. Environ un de ces répondants sur cinq (18 p. 100) a nommé le Commissariat à la protection de la vie privée, ce qui en fait l'institution la plus souvent citée même si elle l'a été un peu moins que les années précédentes.

On a aussi voulu savoir dans quelle mesure les Canadiens protègent leurs propres renseignements personnels. Les résultats montrent que les Canadiens sont de plus en plus vigilants pour ce qui est de protéger leurs renseignements personnels : ils sont un sur cinq (20 p. 100) à affirmer qu'ils s'acquittent très bien de protéger leur vie privée (une hausse en regard de 17 p. 100 en 2006), et plus de la moitié (56 p. 100) qualifient de bonne leur façon de protéger leurs renseignements personnels (une hausse de trois points de pourcentage depuis 2006). Seulement 6 p. 100 des Canadiens trouvent qu'ils s'acquittent mal (5 p. 100) ou très mal (1 p. 100) de leur tâche de protéger leurs renseignements personnels.

Les résultats révèlent également une inquiétude générale parmi les Canadiens au sujet de la protection des renseignements personnels et de la vie privée, et un manque de confiance à l'égard des entreprises et des organisations quant à leur aptitude à protéger adéquatement les renseignements en cause. La majorité des répondants (62 p. 100) s'accordent à dire que la protection des renseignements personnels sera l'un des problèmes les plus importants auxquels les Canadiens seront confrontés au cours des dix prochaines années, et près de la moitié (47 p. 100) craignent que l'accent que nous mettons sur la sécurité depuis les attentats terroristes du 11-Septembre restreigne inutilement la vie privée et les libertés civiles des Canadiens. En outre, seulement le tiers des répondants (34 p. 100) sont persuadés que les entreprises possèdent suffisamment de garanties de sécurité pour protéger les renseignements personnels des Canadiens.

La majorité des Canadiens (71 p. 100) jugent aussi très important d'avoir des lois rigoureuses pour protéger leurs renseignements personnels, et ils sont le quart (27 p. 100) à y voir une certaine importance. Seulement 1 p. 100 des Canadiens sont d'avis qu'il est peu important d'avoir des lois rigoureuses au sujet de la vie privée.

Inquiétude touchant les nouvelles technologies et la vie privée

On a demandé aux répondants s'ils s'estimaient assez bien informés pour comprendre comment les nouvelles technologies pourraient affecter leur vie privée. D'après les résultats, il semble que les Canadiens soient un peu moins persuadés à ce sujet qu'ils ne l'étaient il y a quelques années : bien qu'une majorité relative de Canadiens (45 p. 100) continuent de croire qu'ils sont suffisamment informés pour savoir comment les nouvelles technologies pourraient affecter leur vie privée, cette proportion était de 51 p. 100 en 2007. Le tiers des Canadiens (33 p. 100) ne se jugent pas assez bien renseignés pour pouvoir évaluer l'effet des nouvelles technologies sur leur vie privée, et ils sont un sur cinq (20 p. 100) à demeurer neutres à ce sujet.

Les résultats révèlent en outre un degré d'inquiétude assez élevé quant aux effets des nouvelles technologies sur la vie privée : près de la moitié des Canadiens (48 p. 100) s'avouent moyennement inquiets à cet égard et 42 p. 100 encore se disent très inquiets. Ils ne sont qu'un sur dix (9 p. 100) à affirmer qu'ils ne s'inquiètent pas des effets des nouvelles technologies sur la vie privée.

Les répondants devaient aussi évaluer leur aptitude à prendre les précautions qui s'imposent afin de protéger leurs renseignements personnels et à faire en sorte que l'utilisation d'Internet soit aussi sécuritaire que possible. Dans l'ensemble, les Canadiens se montrent assez confiants dans leur aptitude à se protéger en ligne, étant donné que plus de la moitié (54 p. 100) qualifient leur aptitude de bonne et qu'un sur sept seulement (15 p. 100) croient qu'ils s'acquittent mal de la tâche de protéger leurs renseignements personnels quand ils se servent d'Internet.

Génétique et vie privée

En ce qui concerne la génétique et la vie privée, les résultats montrent que les Canadiens sont divisés quant à savoir si le test génétique pose des problèmes pour la vie privée. La moitié des Canadiens (51 p. 100) sont d'avis que le test génétique pose en effet des problèmes pour la vie privée tandis que plus de quatre sur dix (45 p. 100) pensent que non.

On a demandé aux répondants qui se sont dits inquiets des problèmes que le test génétique peut poser pour la vie privée de préciser, spontanément, quels sont les problèmes pour la vie privée qui les inquiètent le plus à propos du test génétique. Une majorité relative de ces répondants (31 p. 100) n'ont pas pu mentionner de problème qui leur paraissait particulièrement inquiétant. Parmi ceux qui ont pu donner une réponse, ils sont un sur cinq (18 p. 100) à se dire inquiets à propos du caractère confidentiel des renseignements personnels, et encore 12 p. 100 à craindre que les résultats du test génétique puissent être utilisés à d'autres fins que celles qui étaient prévues.

En outre, on constate que plus des deux tiers des Canadiens (68 p. 100) s'opposent à ce qu'on se serve du test génétique afin de savoir qui est assurable et quelles primes il faut demander, et que seulement un sur dix (10 p. 100) se disent en faveur de cette idée. Le désaccord est encore plus grand quand il s'agit de savoir si les employeurs devraient pouvoir se servir des résultats du test génétique de quelqu'un pour prendre des décisions touchant son embauche et sa promotion : plus de huit Canadiens sur dix (83 p. 100) sont contre une pratique semblable alors qu'ils sont seulement un sur dix (11 p. 100) à se dire en faveur.

Vie privée et sécurité

Les résultats du sondage laissent aussi entendre que pour les Canadiens, il est important de tenir compte de la vie privée des gens à mesure que les gouvernements augmentent le pouvoir des organismes chargés de l'exécution de la loi et du renseignement. Neuf sur dix trouvent qu'il est très

(45 p. 100) ou assez (45 p. 100) important de tenir compte de la vie privée des gens à mesure que les gouvernements augmentent le pouvoir des organismes chargés de l'exécution de la loi et du renseignement, et ils sont moins d'un sur dix à attribuer peu d'importance à cette question.

On a aussi demandé aux Canadiens à quel point ils sont persuadés que les nouvelles mesures de sécurité à la frontière et dans les aéroports ont pour effet de renforcer la sûreté et la sécurité. Seulement un sur cinq (20 p. 100) se disent fortement persuadés que les nouvelles mesures de sécurité ont pour effet de renforcer la sûreté et la sécurité, mais ceux qui en sont moyennement persuadés forment nettement la majorité (62 p. 100). Ils ne sont qu'un répondant sur six (17 p. 100) à n'exprimer aucune confiance dans l'effet des nouvelles mesures de sécurité pour augmenter la sécurité et la sûreté des Canadiens.

Invités à dire dans quelle mesure ils sont persuadés que les organismes d'exécution de la loi et les agences de sécurité du Canada respectent, en matière de vie privée, les lois qui leur imposent des restrictions concernant la cueillette, l'entreposage et le partage des renseignements personnels, les Canadiens témoignent d'un certain scepticisme dans ce domaine : ils ne sont qu'un sur sept environ (15 p. 100) à être très persuadés que les autorités respectent les lois qui protègent la vie privée des citoyens; cependant, la plupart (66 p. 100) en sont moyennement persuadés. Ils ne sont qu'un sur six (17 p. 100) à être peu persuadés que les organismes d'exécution de la loi sont respectueux des lois en cause.

Intégrité et protection de son identité

Passant à un autre domaine, les répondants devaient dire s'ils avaient déjà été victimes d'un vol d'identité. Les résultats montrent que la vaste majorité des Canadiens (83 p. 100) n'ont jamais fait l'objet d'un vol d'identité, mais plus d'un sur six (16 p. 100) répondent par l'affirmative. Fait intéressant, malgré une expérience de première main assez restreinte en cette matière, près de la moitié des Canadiens (49 p. 100) se déclarent très inquiets au sujet du vol d'identité et 44 p. 100 se disent moyennement inquiets; seulement 6 p. 100 des Canadiens disent que cette question ne les préoccupe pas.

Les répondants étaient aussi invités à dire s'ils avaient déjà pris certaines mesures afin de protéger leurs renseignements personnels, comme de demander à voir les renseignements personnels les concernant que détient le gouvernement ou une entreprise, de commander un exemplaire de leur dossier de crédit ou de refuser de révéler de leurs renseignements personnels à une entreprise. La moitié (51 p. 100) affirment qu'ils ont refusé de transmettre de leurs renseignements personnels à une entreprise, mais ils sont moins d'un sur cinq à dire qu'ils ont vérifié l'exactitude de leur dossier de crédit (18 p. 100), et encore moins nombreux à avoir demandé à consulter les renseignements personnels détenus à leur sujet par une entreprise (13 p. 100) ou le gouvernement (10 p. 100).

Les résultats laissent également entendre que les Canadiens sont plus ou moins à l'aise de divulguer de leurs renseignements personnels, en fonction de la situation. La vaste majorité des Canadiens (84 p. 100) ne sont pas à l'aise de divulguer de leurs renseignements personnels à un télévendeur, et six sur dix (61 p. 100) ne le sont pas d'en divulguer sur des sites de socialisation. Cependant, seulement le tiers (35 p. 100) hésitent à divulguer de leurs renseignements personnels lors de transactions dans Internet et ils ne sont qu'un sur quatre (27 p. 100) à hésiter à fournir des renseignements de cette nature à une entreprise ou à une organisation dans le cadre d'un programme de fidélisation.

Les résultats montrent, par ailleurs, que les Canadiens prennent des précautions pour protéger leurs renseignements personnels. Ils sont une majorité écrasante (92 p. 100) à affirmer qu'ils se donnent la peine d'examiner leurs relevés bancaires ou de cartes de crédit pour s'assurer qu'ils ne comportent pas d'achats faits à leur insu, et 71 p. 100 disent qu'ils surveillent à chaque mois le moment où leurs relevés bancaires ou de cartes de crédit devraient leur parvenir. Ils sont encore 85 p. 100 à dire qu'ils déchiquettent ou détruisent les documents qui renferment de leurs renseignements personnels. De plus, près de la moitié de tous les Canadiens (48 p. 100) disent qu'ils évitent de transporter tous les jours des documents sensibles (carte d'assurance sociale (NAS), passeport, etc.).

Enfin, on a demandé aux répondants si les partis politiques et les politiciens devraient être assujettis à une loi prévoyant les règles à suivre en vue de recueillir et de traiter les renseignements personnels des citoyens canadiens. Par une majorité écrasante (92 p. 100) ils affirment que les partis politiques et les politiciens devraient être assujettis à une loi semblable, tandis qu'ils sont à peine 6 p. 100 à répondre que non.

1. APERÇU GÉNÉRAL ET MÉTHODOLOGIE

Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) a pour mission de défendre les droits des Canadiens en matière de vie privée et possède le pouvoir d'enquêter sur le traitement des renseignements personnels dans les secteurs tant public que privé. Avec de plus en plus de Canadiens qui adoptent les nouvelles technologies et compte tenu des possibilités qu'elles entraînent de modifier nos interactions quotidiennes avec les gens, les gouvernements et les entreprises, le besoin se fait sentir de voir à ce que les renseignements personnels soient bel et bien protégés contre toute utilisation non autorisée. Afin d'aider le public à protéger ses renseignements personnels, il est nécessaire de comprendre de quelle manière l'opinion des Canadiens sur les questions de vie privée continue à évoluer, dans un environnement qui gagne sans cesse en complexité.

Le Commissariat a confié aux Associés de recherche EKOS le mandat de réaliser un sondage auprès des Canadiens et Canadiennes afin de mieux cerner leur connaissance et leur compréhension des enjeux de la vie privée, des lois et règlements en la matière et des institutions fédérales chargées de leur application. Les questions ont porté sur quatre domaines auxquels le CPVP accorde une priorité stratégique : (i) technologie de l'information et vie privée; (ii) sécurité nationale et vie privée; (iii) intégrité et protection de son identité; (iv) génétique et vie privée. Dans chacun de ces domaines, il s'agissait de mesurer la sensibilisation, la compréhension et les inquiétudes des répondants de même que de comparer, lorsque la chose était possible, leurs résultats avec ceux d'études antérieures sur l'opinion publique concernant ces questions.

L'étude comportait un sondage téléphonique auprès d'un échantillon aléatoire de 2 028 Canadiens de 16 ans et plus. Les résultats sont valides en tenant compte d'une marge d'erreur de $\pm 2,2$ points de pourcentage, 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus élevée pour les résultats des populations formant les sous-groupes (p. ex., selon l'âge, la région, le sexe). Les entrevues se sont déroulées entre le 23 février et le 9 mars 2009. Le sondage a été mené dans l'ensemble du Canada et dans les deux langues officielles.

Le présent rapport fait état des résultats du sondage. Ces derniers sont répartis en un certain nombre de sections qui renferment, chacune, une présentation descriptive des résultats suivie d'explications faisant ressortir les principales différences marquant les sous-groupes, pour toutes les questions qui faisaient partie du sondage.

2. VIE PRIVÉE ET RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

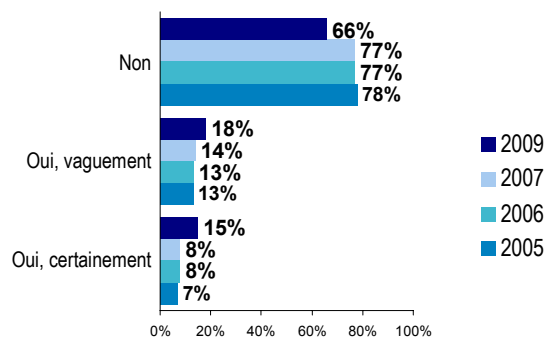
2.1 CONNAISSANCE DES INSTITUTIONS FÉDÉRALES

Les répondants se sont d'abord fait demander s'ils connaissaient des institutions fédérales qui aident les Canadiens à protéger leur vie privée et leurs renseignements personnels contre toute cueillette, utilisation ou divulgation faite à mauvais escient. Il en ressort qu'une majorité de Canadiens (66 p. 100) continuent à dire qu'ils ne sont au courant d'aucune institution qui aide à protéger les renseignements personnels (bien que ce nombre ait baissé de 11 points de pourcentage depuis 2007). La proportion de Canadiens qui disent nettement connaître de ces institutions se situe présentement à 15 p. 100 (alors qu'elle était de 8 p. 100 en 2007), et ils sont environ un sur cinq (18 p. 100) à se dire vaguement au courant d'institutions qui s'occupent de la vie privée.

- Du point de vue régional, les résidents de l'Ontario sont plus susceptibles de dire qu'ils connaissent certainement des institutions fédérales qui aident les Canadiens à protéger leurs renseignements personnels (18 p. 100). Par contre, les résidents du Québec sont plus susceptibles de dire qu'ils ne connaissent aucune institution fédérale servant à protéger la vie privée des Canadiens (74 p. 100).
- Les Canadiens âgés de 45 à 64 ans expriment des niveaux plus élevés d'une nette sensibilisation aux institutions fédérales qui s'occupent de protection des renseignements personnels (21 p. 100). Par contre, près de huit Canadiens sur dix (78 p. 100) âgés de 25 ans et moins ne connaissent pas d'institutions de cette nature.
- Les Canadiens dont le ménage gagne un revenu annuel de 100 000 \$ ou plus (22 p. 100) et ceux qui ont une formation universitaire (23 p. 100) sont particulièrement susceptibles de dire qu'ils connaissent certainement des institutions fédérales qui s'occupent de protéger la vie privée et les renseignements personnels.

Connaissance des institutions fédérales

«Connaissez-vous des institutions fédérales qui aident les Canadiens à protéger leur vie privée et leurs renseignements personnels contre toute cueillette, utilisation ou divulgation faite à mauvais escient?»



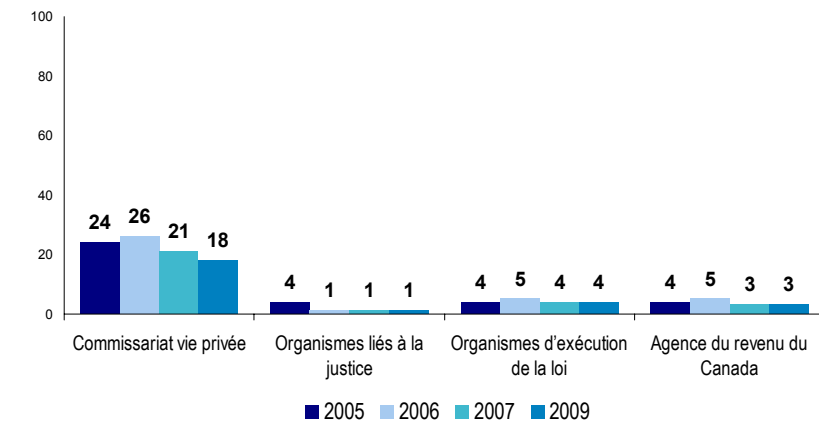
2.2 CONNAISSANCE D'INSTITUTIONS FÉDÉRALES PARTICULIÈRES

Les répondants qui disaient connaître des institutions fédérales qui s'occupent de protéger les renseignements personnels et la vie privée étaient invités à nommer spontanément celles qui leur étaient connues. Près d'un de ces répondants sur cinq (18 p. 100) a nommé le Commissariat à la protection de la vie privée, de sorte que cette institution est celle que les répondants citent le plus souvent; cependant, ce taux a baissé en regard des années précédentes. Ils sont un répondant sur dix (10 p. 100) à mentionner les organismes de protection des consommateurs, une hausse en regard de seulement 3 p. 100 en 2005. La connaissance d'autres institutions comme les organismes d'exécution de la loi et l'Agence du revenu du Canada est demeurée relativement stable au cours des cinq dernières années, se situant autour de 4 p. 100. Conformément aux résultats des années précédentes, carrément la moitié de ces répondants (50 p. 100) n'ont pas fourni de réponse à cette question.

- Du point de vue régional, la connaissance du Commissariat à la protection de la vie privée est la plus élevée parmi les résidents de l'Ontario (23 p. 100) et la plus faible au Québec (9 p. 100).

Connaissance d'institutions fédérales particulières (1)

«Quelles sont les institutions fédérales que vous connaissez?»



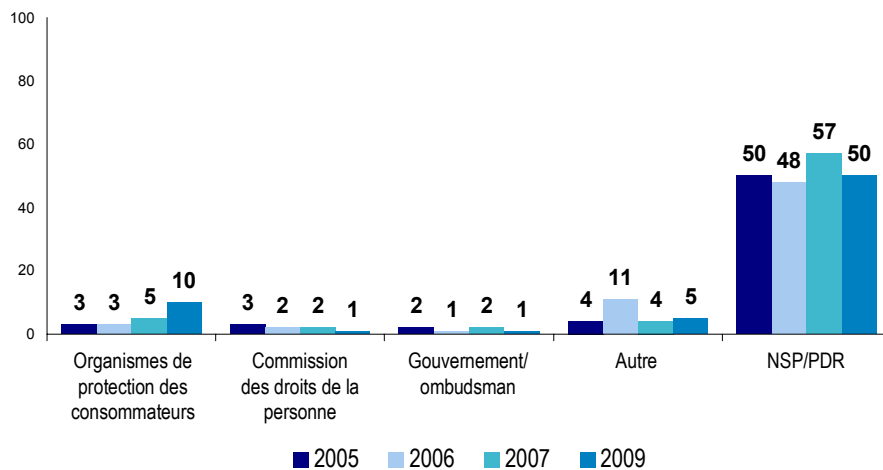
Les Associés de
recherche EKOS

n=690

Sondage sur la vie privée du CPVP, 2009

Connaissance d'institutions fédérales particulières (2)

«Quelles sont les institutions fédérales que vous connaissez?»



Les Associés de
recherche EKOS

n=690

Sondage sur la vie privée du CPVP, 2009

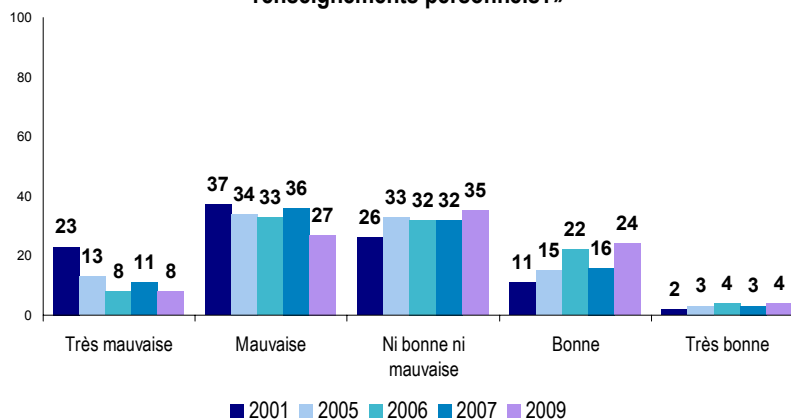
2.3 CONNAISSANCE DE SES DROITS EN MATIÈRE DE VIE PRIVÉE

Les répondants étaient aussi invités à évaluer la connaissance de leurs propres droits en matière de vie privée en vertu des diverses lois qui protègent leurs renseignements personnels. Le nombre de ceux qui s'estiment très bien informés demeure faible (4 p. 100), quoique une assez forte proportion de Canadiens (24 p. 100) qualifient de bonne leur connaissance des droits touchant la vie privée (une hausse en regard de 16 p. 100 en 2007). Par contre, le nombre de Canadiens qui jugent mauvaise leur connaissance des droits en matière de vie privée se situe maintenant à 27 p. 100 (une baisse de neuf points de pourcentage depuis 2007); quant à ceux qui qualifient leur connaissance de très mauvaise, leur taux est de 8 p. 100 (en regard de 23 p. 100 en 2001).

- Les répondants de la Colombie-Britannique jugent leur connaissance des droits touchant la vie privée plus faiblement que ceux des autres régions : 31 p. 100 la qualifient de mauvaise (comparativement à 27 p. 100 à l'échelle nationale); en même temps, seuls 17 p. 100 des résidents de la Colombie-Britannique qualifient leur connaissance de bonne.
- Les répondants âgés de 25 à 44 ans sont moins susceptibles de penser qu'ils ont une bonne connaissance des droits touchant la vie privée (20 p. 100 contre 24 p. 100 dans l'ensemble).
- Les Canadiens qui gagnent moins de 20 000 \$ comme revenu annuel sont plus susceptibles de qualifier de très mauvaise leur connaissance des droits touchant la vie privée (13 p. 100).

Connaissance des droits en matière de vie privée

«Comment évalueriez-vous votre connaissance de vos droits en matière de vie privée en vertu des diverses lois fédérales et provinciales qui protègent vos renseignements personnels?»



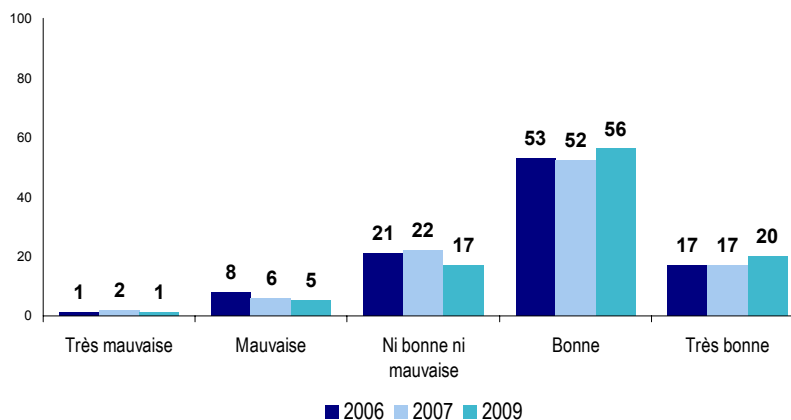
2.4 ÉVALUATION DE LA PROTECTION DE SES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les résultats du sondage montrent que les Canadiens deviennent plus vigilants lorsqu'il s'agit de protéger leurs renseignements personnels : ils sont un sur cinq (20 p. 100) à croire que leur façon de protéger leur vie privée est très bonne (une hausse en regard de 17 p. 100 en 2006), et plus de la moitié (56 p. 100) à qualifier de bonne leur façon de protéger leurs renseignements personnels (une hausse de trois points de pourcentage depuis 2006). Seulement 6 p. 100 des Canadiens trouvent qu'ils s'acquittent mal (5 p. 100) ou très mal (1 p. 100) de leur tâche de protéger leurs renseignements personnels.

- Les résidents du Québec sont un peu moins susceptibles que les autres Canadiens de trouver qu'ils s'acquittent très bien de protéger leurs renseignements personnels (16 p. 100, contre 20 p. 100 à l'échelle nationale).
- Les Canadiens de 65 ans et plus sont particulièrement susceptibles de trouver très bonne leur façon de protéger leurs renseignements personnels (27 p. 100).

Évaluation de la façon de protéger ses renseignements personnels

«Dans votre vie quotidienne, comment évaluez-vous votre façon de protéger vos propres renseignements personnels?»



Les Associés de
recherche EKOS

n=2028

Sondage sur la vie privée du CPVP, 2009

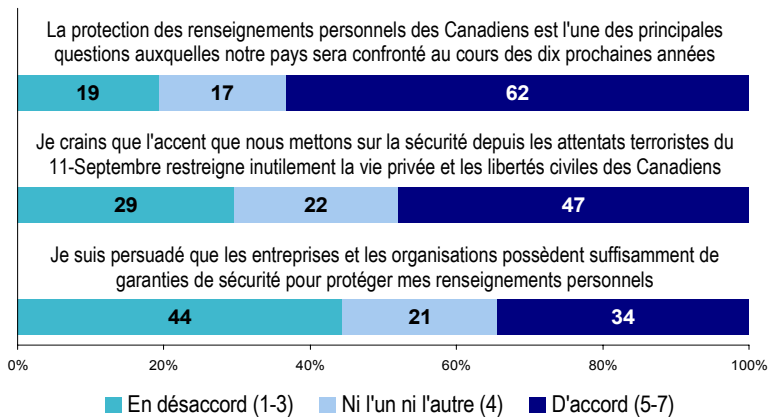
2.5 OPINION SUR LA VIE PRIVÉE ET LA SÉCURITÉ

Les résultats du sondage révèlent également une inquiétude générale parmi les Canadiens au sujet de la protection des renseignements personnels et de la vie privée, et un manque de confiance dans les entreprises et les organisations pour ce qui est de protéger adéquatement les renseignements en cause. La majorité d'entre eux (62 p. 100) s'accordent à dire que la protection des renseignements personnels sera l'un des principaux problèmes auxquels les Canadiens seront confrontés au cours des dix prochaines années, et près de la moitié (47 p. 100) s'inquiètent de ce que l'accent mis sur la sécurité depuis les attentats terroristes du 11-Septembre restreigne inutilement la vie privée et les libertés civiles des citoyens canadiens. En outre, seulement le tiers des Canadiens (34 p. 100) sont persuadés que les entreprises possèdent suffisamment de garanties de sécurité pour protéger les renseignements personnels des citoyens.

- Du point de vue régional, les résidents de la Colombie-Britannique se montrent les plus inquiets de l'effet des mesures de sécurité sur la vie privée et les libertés civiles des Canadiens (56 p. 100, contre 47 p. 100 à l'échelle nationale).
- Les personnes ayant les niveaux de revenu et de scolarité les plus élevés ont moins confiance dans les garanties offertes par les entreprises et autres organisations.
- Les résidents de la Colombie-Britannique sont particulièrement peu susceptibles de penser que les entreprises disposent de garanties de sécurité suffisantes pour protéger les renseignements personnels (25 p. 100, contre 34 p. 100 à l'échelle nationale).
- Les moins de 25 ans sont les plus confiants dans l'aptitude des entreprises à protéger les renseignements personnels (47 p. 100), tandis que les personnes âgées de 45 à 64 ans sont les moins susceptibles de se dire d'accord avec cette idée (27 p. 100).

Opinions sur la vie privée et la sécurité

«Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non avec chacun des énoncés suivants.»



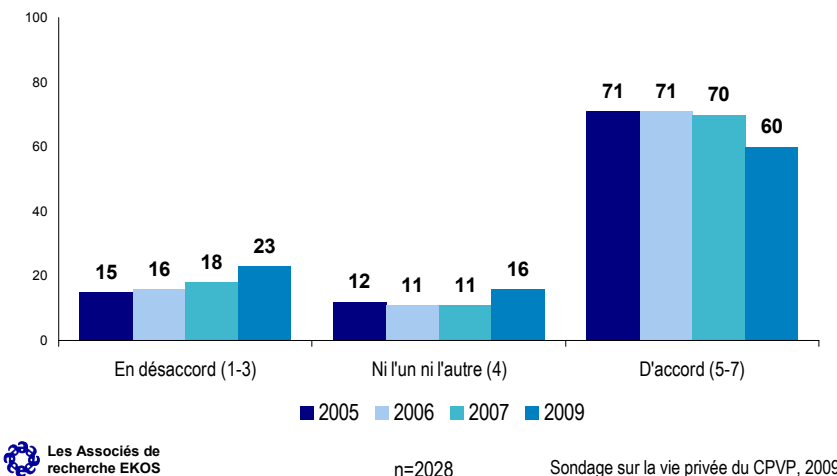
2.6 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS COMPARATIVEMENT À IL Y A DIX ANS

On a demandé aux répondants s'ils avaient l'impression que leurs renseignements personnels sont moins protégés qu'il y a dix ans. Il ressort des résultats que la majorité des Canadiens (60 p. 100) trouvent que ces renseignements sont moins bien protégés qu'il y a dix ans, mais ce taux a baissé puisqu'il était de 71 p. 100 en 2005. La proportion de ceux qui sont en désaccord avec cette idée est maintenant de 23 p. 100 (soit une hausse en regard de 15 p. 100 en 2005).

- Les résidents du Québec sont moins susceptibles que les autres Canadiens de trouver qu'ils ont moins de protection qu'il y a dix ans (52 p. 100, contre 60 p. 100 à l'échelle nationale). Pour leur part, les résidents de la Colombie-Britannique et de l'Alberta sont plus susceptibles de trouver que les renseignements les concernant sont moins bien protégés qu'il y a dix ans (66 p. 100 et 68 p. 100, respectivement).
- Les Canadiens de moins de 25 ans sont beaucoup moins susceptibles de croire que leurs renseignements personnels sont moins bien protégés qu'il y a dix ans (38 p. 100). Par contre, les Canadiens âgés de 45 à 64 ans sont plus susceptibles de trouver qu'ils jouissent d'une moins grande protection de leurs renseignements personnels qu'il y a dix ans (67 p. 100).
- Ceux qui ont une formation universitaire sont plus susceptibles de penser que leurs renseignements personnels sont plus vulnérables qu'il y a dix ans (68 p. 100).

Protection des renseignements personnels comparée à il y a 10 ans

J'ai l'impression que mes renseignements personnels sont moins bien protégés au quotidien qu'il y a dix ans



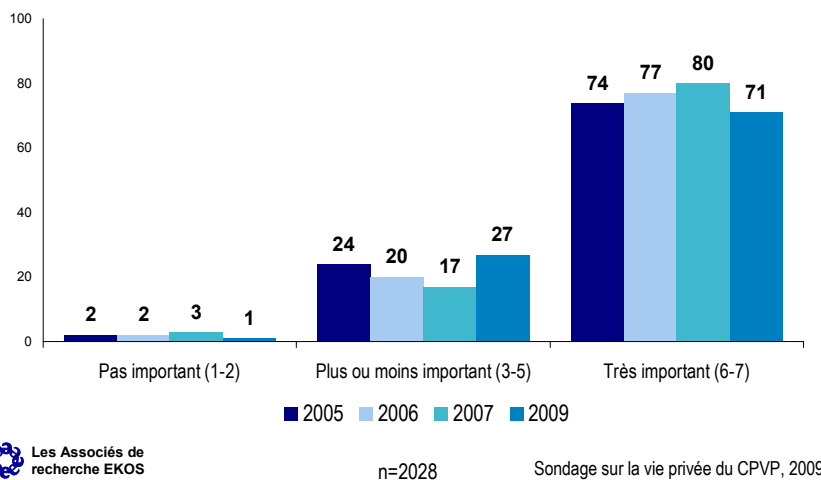
2.7 IMPORTANCE D'AVOIR DES LOIS RIGOUREUSES TOUCHANT LA VIE PRIVÉE

On a demandé aux répondants à quel point ils trouvaient important qu'il y ait des lois rigoureuses pour protéger les renseignements personnels des Canadiens. Aux yeux de la majorité (71 p. 100) la question est très importante mais ce taux a tout de même baissé de neuf points de pourcentage depuis 2007. Ils sont plus du quart (27 p. 100) à attribuer à cette question une importance moyenne et à peine 1 p. 100 à la juger peu importante.

- Les résidents du Québec sont particulièrement susceptibles d'accorder beaucoup d'importance à l'existence de lois sévères pour protéger les renseignements personnels (77 p. 100). Par contre, ceux de la Colombie-Britannique et de l'Alberta sont moins enclins à qualifier cette question de très importante (63 p. 100 et 64 p. 100, respectivement).
- Trois femmes sur quatre (75 p. 100) attribuent beaucoup d'importance à l'existence de lois sévères touchant la vie privée, comparativement à deux tiers des hommes (67 p. 100).
- Les Canadiens de 45 à 64 ans sont particulièrement susceptibles de trouver très important que le Canada ait des lois rigoureuses pour protéger leurs renseignements personnels (78 p. 100). Par contre, les Canadiens de moins de 25 ans sont moins susceptibles de penser que c'est très important (61 p. 100).

Importance de lois rigoureuses sur la vie privée

«Dans quelle mesure est-il important pour vous personnellement qu'il y ait des lois rigoureuses pour protéger les renseignements personnels des Canadiens?»



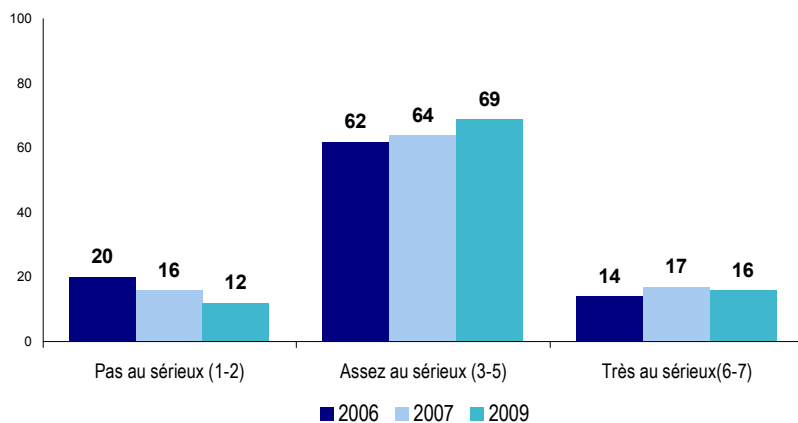
2.8 SÉRIEUX DES GOUVERNEMENTS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

On a demandé aux répondants dans quelle mesure ils trouvent que le gouvernement fédéral prend au sérieux sa responsabilité de protéger les renseignements personnels des citoyens canadiens. Ils sont relativement peu nombreux (16 p. 100) à trouver que le gouvernement fédéral prend cette responsabilité très au sérieux, mais ils sont une nette majorité (69 p. 100) à penser que le gouvernement la prend assez au sérieux (une hausse en regard de 62 p. 100 en 2006). Ils ne sont qu'à peu près un sur dix (12 p. 100 – comparativement à 20 p. 100 en 2006) à penser que le gouvernement ne prend pas sa responsabilité de protéger les renseignements personnels des citoyens au sérieux.

- Du point de vue régional, les répondants des provinces de l'Atlantique sont plus portés que les autres Canadiens à penser que le gouvernement prend sa responsabilité très au sérieux (22 p. 100).
- Les 65 ans et plus sont les plus susceptibles de trouver que le gouvernement n'est pas très sérieux lorsqu'il s'agit de protéger les renseignements personnels des Canadiens (16 p. 100). Par contre, seulement 4 p. 100 des Canadiens âgés de moins de 25 ans pensent que le gouvernement s'acquitte mal de sa responsabilité de protéger les renseignements personnels.

Sérieux du gouvernement à protéger les renseignements personnels (1)

«A votre avis, dans quelle mesure le gouvernement fédéral prend-il au sérieux sa responsabilité de protéger les renseignements personnels des citoyens?»



Les Associés de
recherche EKOS

n=2028

Sondage sur la vie privée du CPVP, 2009

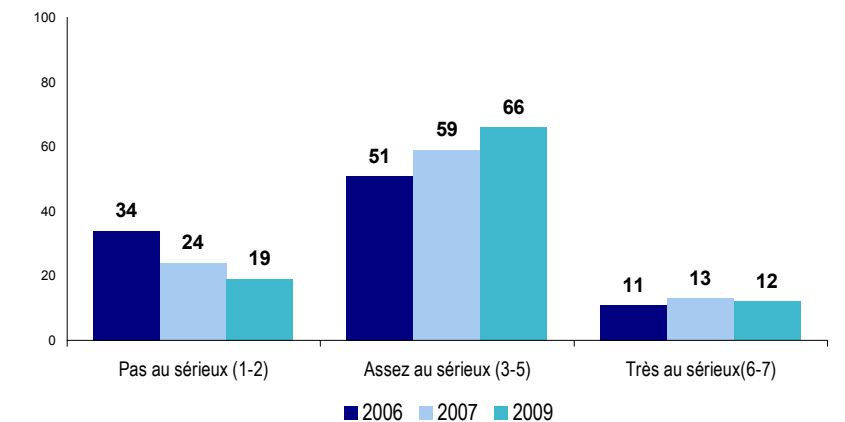
2.9 LES ENTREPRISES ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

On obtient des résultats très semblables quant au sérieux des entreprises touchant leur responsabilité de protéger les renseignements personnels des consommateurs. Seulement 12 p. 100 des Canadiens sont d'avis que les entreprises prennent cette question très au sérieux, mais ils sont une nette majorité (66 p. 100) à trouver que les entreprises prennent l'information touchant la vie privée des consommateurs assez au sérieux (une hausse de 15 points de pourcentage depuis 2006). Les résultats révèlent également une baisse significative du nombre de répondants qui affirment que les entreprises ne prennent pas au sérieux leur responsabilité de protéger les renseignements personnels de leurs clients (19 p. 100 – en regard de 34 p. 100 en 2006).

- Du point de vue régional, les répondants de l'Alberta expriment le plus haut degré de confiance dans l'engagement des entreprises à sauvegarder les renseignements personnels des consommateurs (17 p. 100).
- Les Canadiens de moins de 25 ans sont plus susceptibles que les plus âgés de croire que les entreprises prennent très au sérieux la protection des renseignements personnels des consommateurs (20 p. 100).

Sérieux des entreprises à protéger les renseignements personnels (2)

«Dans quelle mesure les entreprises prennent-elles au sérieux leur responsabilité de protéger les renseignements personnels des consommateurs?»



Les Associés de
recherche EKOS

n=2028

Sondage sur la vie privée du CPVP, 2009

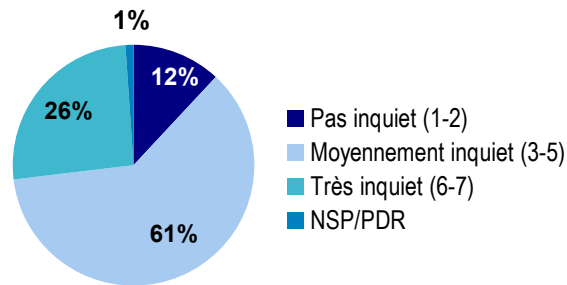
2.10 INQUIÉTUDE QUANT À L'EFFET DE L'INCERTITUDE ÉCONOMIQUE SUR LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

On a demandé aux répondants s'ils craignaient, en période d'incertitude économique, que les entreprises décident de consacrer moins d'argent à la protection des renseignements personnels qu'elles détiennent sur leurs clients. D'après les résultats, six sur dix (61 p. 100) se disent moyennement inquiets de cette possibilité et précisément le quart (26 p. 100) se disent très inquiets à l'idée que les entreprises compromettent la protection des renseignements confidentiels dans le but d'épargner de l'argent. Les Canadiens ne sont qu'environ un sur dix (12 p. 100) à ne pas s'inquiéter à ce sujet.

- Du point de vue régional, les Ontariens sont plus susceptibles de se dire très inquiets quant à la possibilité que les entreprises soient prêtes à sacrifier la protection des renseignements personnels afin de réduire leurs dépenses (30 p. 100), alors que les résidents du Québec sont les moins susceptibles de penser de cette façon (22 p. 100).
- Les Canadiens âgés de 45 à 64 ans sont un peu plus susceptibles que les autres d'être très inquiets à l'idée que les entreprises consacrent moins d'argent à la protection des renseignements personnels de leurs clients (30 p. 100, contre 26 p. 100 dans l'ensemble).

Inquiétude quant aux effets de l'incertitude économique sur les renseignements personnels

«Dans quelle mesure êtes-vous inquiet à l'idée qu'en période d'incertitude économique, les entreprises décident de consacrer moins d'argent à la protection des renseignements personnels de leurs clients?»



3. INQUIÉTUDE TOUCHANT LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LA VIE PRIVÉE

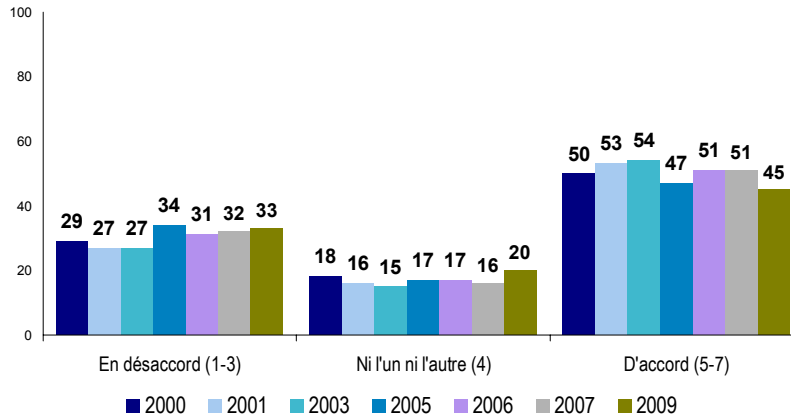
3.1 CONNAISSANCE DE L'EFFET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES SUR LA VIE PRIVÉE

On a demandé aux répondants s'ils se croyaient assez bien informés pour savoir de quelle façon les nouvelles technologies peuvent affecter leur vie privée. Les résultats révèlent que les Canadiens sont moins persuadés d'être bien informés qu'il y a quelques années : bien qu'une majorité relative de Canadiens (45 p. 100) continuent à penser qu'ils sont suffisamment renseignés pour savoir comment les nouvelles technologies pourraient affecter leur vie privée, ce taux a baissé de six points de pourcentage depuis 2007. Le tiers des Canadiens (33 p. 100) ne se croient pas assez bien informés pour pouvoir évaluer l'effet des nouvelles technologies sur leur vie privée, et un sur cinq (20 p. 100) demeurent neutres à ce sujet.

- Les hommes sont plus persuadés que les femmes d'avoir assez d'information pour comprendre comment les technologies émergentes pourraient les affecter dans leur vie privée (49 p. 100 contre 42 p. 100, respectivement).
- Du point de vue régional, les résidents du Québec sont plus persuadés de posséder suffisamment d'information pour savoir comment leur vie privée pourrait être affectée par les nouvelles technologies (51 p. 100).

Connaissance de l'effet des nouvelles technologies sur la vie privée

Je suis confiant d'avoir assez d'information pour savoir comment les nouvelles technologies pourraient affecter ma vie privée



Les Associés de
recherche EKOS

n=2028

Sondage sur la vie privée du CPVP, 2009

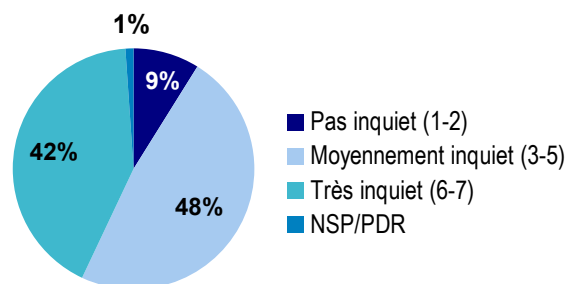
3.2 INQUIÉTUDE QUANT À L'EFFET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES SUR LA VIE PRIVÉE

On a aussi voulu savoir si les Canadiens étaient inquiets des effets des nouvelles technologies sur leur vie privée. Les résultats font voir des niveaux d'inquiétude assez élevés en cette matière : près de la moitié des Canadiens (48 p. 100) se disent moyennement inquiets, et ils sont encore 42 p. 100 à se dire très inquiets. Seulement un sur dix (9 p. 100) affirment ne pas s'inquiéter des effets des nouvelles technologies sur leur vie privée.

- Les résidents de l'Ontario expriment les niveaux d'inquiétude les plus élevés, avec près de la moitié (48 p. 100) qui se disent très inquiets. Au Québec, seulement le tiers (31 p. 100) estiment que les nouvelles technologies représentent une menace pour leur vie privée.
- Deux fois plus d'hommes que de femmes disent ne pas craindre l'effet des nouvelles technologies sur leur vie privée (11 p. 100 contre 6 p. 100, respectivement).
- Les personnes âgées de 45 à 64 ans sont particulièrement susceptibles de dire qu'elles sont très inquiètes de l'incidence des technologies émergentes sur leur propre vie privée (48 p. 100). Par contre, celles de 25 ans et moins sont beaucoup moins susceptibles d'exprimer des degrés élevés d'inquiétude à ce sujet (33 p. 100).

Inquiétude quant à l'effet des nouvelles technologies sur la vie privée

«Dans quelle mesure êtes-vous inquiet des effets des nouvelles technologies sur votre vie privée?»



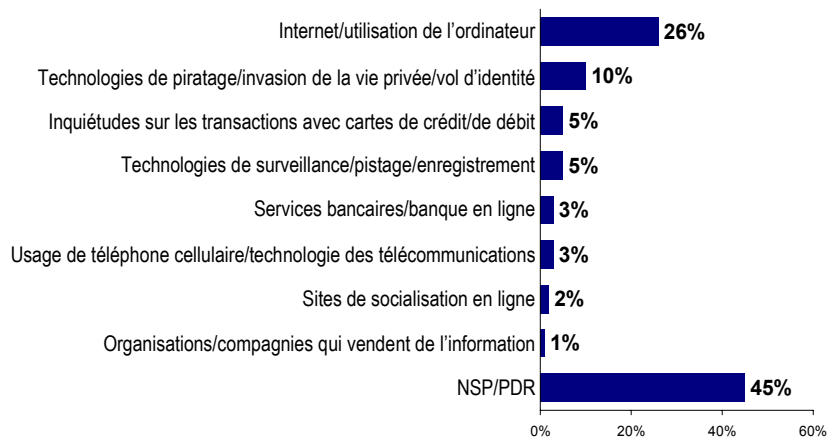
3.3 NOUVELLES TECHNOLOGIES INQUIÉTANTES POUR LA VIE PRIVÉE

On a demandé aux répondants de nommer, spontanément, les nouvelles technologies qui les inquiètent en particulier du point de vue de leur vie privée. Une majorité relative de répondants (45 p. 100) n'ont mentionné aucune technologie qui les inquiéterait de façon particulière. Parmi ceux qui en ont mentionné, le quart (26 p. 100) estiment que l'utilisation d'Internet ou de l'ordinateur peut constituer une menace pour leur vie privée, et un sur dix encore (10 p. 100) trouvent que les technologies de piratage (qui envahissent la vie privée et facilitent le vol d'identité) sont inquiétantes à cet égard. La sécurité entourant les transactions par carte de crédit ainsi que les moyens de surveillance sont également mentionnés par un certain nombre de répondants.

- L'inquiétude au sujet des conséquences que l'utilisation d'Internet et de l'ordinateur peut avoir sur la vie privée est la plus élevée au Québec (38 p. 100) et la plus faible en Ontario (21 p. 100).
- Les Canadiens qui ont entre 45 et 64 ans sont particulièrement inquiets au sujet de l'utilisation d'Internet et de l'ordinateur (30 p. 100), tandis que ceux qui ont moins de 25 ans éprouvent beaucoup moins d'inquiétude à ce sujet (16 p. 100).
- Les répondants qui sont allés à l'université sont deux fois plus inquiets à propos du piratage et du vol d'identité que les Canadiens qui n'ont fait que l'école secondaire ou moins (15 p. 100 contre 7 p. 100, respectivement).

Inquiétudes liées aux nouvelles technologies

«Y a-t-il des nouvelles technologies qui vous inquiètent en particulier, du point de vue de votre vie privée? En l'occurrence, lesquelles?»



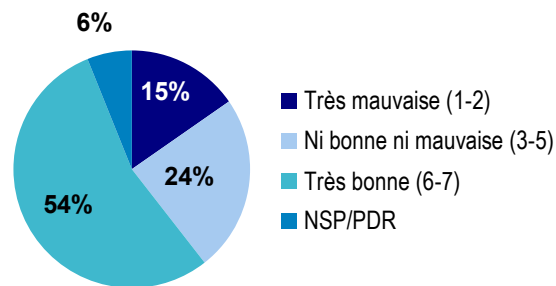
3.4 AUTOÉVALUATION DE SON APTITUDE À PROTÉGER SES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les répondants devaient évaluer leur aptitude à prendre les précautions qui s'imposent pour protéger leurs renseignements personnels et faire en sorte que l'utilisation d'Internet soit aussi sécuritaire que possible. Dans l'ensemble, les Canadiens se montrent assez confiants dans leur aptitude à se protéger en ligne, avec plus de la moitié des répondants (54 p. 100) qui disent bien s'acquitter de cette tâche et seulement un sur sept (15 p. 100) qui croient qu'ils ne protègent pas assez bien leurs renseignements personnels quand ils se servent d'Internet.

- Six Canadiens sur dix dont l'âge varie entre 25 et 44 ans (60 p. 100) s'accordent de bonnes notes pour les précautions qu'ils prennent en ligne, comparativement à seulement le quart (39 p. 100) de ceux qui ont 65 ans et plus.
- Ceux qui ont une formation universitaire sont plus convaincus que ceux qui n'ont fait que l'école secondaire ou moins qu'ils prennent les précautions voulues pour se protéger en ligne (62 p. 100 contre 43 p. 100, respectivement).

Évaluation de sa propre capacité à protéger ses renseignements personnels

«Comment évaluez-vous votre aptitude à prendre les précautions qui s'imposent afin de protéger vos renseignements personnels et faire en sorte que l'utilisation d'Internet soit aussi sécuritaire que possible?»



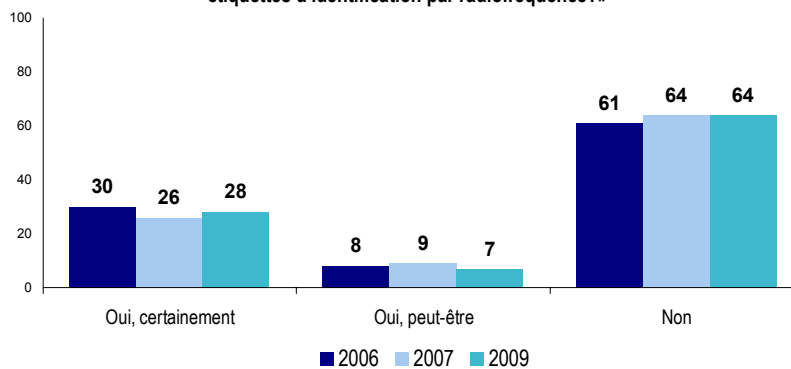
3.5 CONNAISSANCE DES ÉTIQUETTES D'IDENTIFICATION PAR RADIOFRÉQUENCE

On a interrogé les répondants sur leur connaissance des étiquettes d'identification par radiofréquence (IRF) par lesquelles tout article qui en porte une peut être suivi à la trace. La connaissance de cette technologie est demeurée à peu près stable ces dernières années, étant donné que les deux tiers des Canadiens (64 p. 100) disent n'avoir jamais rien lu au sujet des étiquettes d'IRF ni en avoir entendu parler. Moins du tiers (28 p. 100) affirment avec certitude avoir entendu parler de cette technologie, et 7 p. 100 croient en avoir entendu parler.

- En proportion, les hommes sont plus nombreux que les femmes à dire qu'ils ont certainement entendu parler des étiquettes d'IRF (38 p. 100 contre 19 p. 100, respectivement).
- Les répondants ontariens expriment des niveaux plus élevés de nette connaissance des étiquettes d'IRF (33 p. 100, comparativement à 28 p. 100 à l'échelle nationale); les résidents du Québec sont les moins au courant, quatre sur cinq (80 p. 100) disant n'avoir jamais entendu parler de cette technologie.

Connaissance des étiquettes électroniques pour la surveillance par radiofréquence

«L'identification par radiofréquence ou IRF utilise la technologie sans fil pour exercer une surveillance au moyen d'étiquettes électroniques. Insérées dans des produits, ces étiquettes permettent aux compagnies de suivre le cheminement de ces produits dans les entrepôts et les magasins. Ces étiquettes peuvent demeurer actives quand les produits ont été achetés et sont sortis du magasin. Avant le présent sondage, aviez-vous lu ou entendu quoi que ce soit au sujet des étiquettes d'identification par radiofréquence?»



Les Associés de
recherche EKOS

n=2028

Sondage sur la vie privée du CPVP, 2009

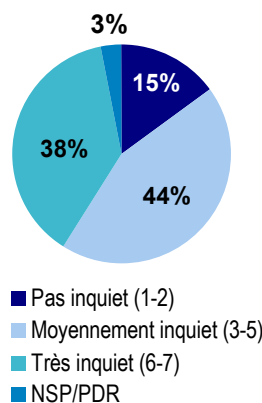
3.6 INQUIÉTUDE TOUCHANT LES ÉTIQUETTES D'IRF ET LA VIE PRIVÉE

Les Canadiens étaient aussi invités à dire dans quelle mesure ils craignent les effets que la technologie IRF peut avoir sur leur vie privée. Une majorité relative de Canadiens (44 p. 100) se disent moyennement inquiets tandis que quatre sur dix (38 p. 100) se disent très inquiets. Seulement 15 p. 100 ne voient pas dans la technologie IRF une menace possible pour leur vie privée.

- Les Canadiens âgés de 45 à 64 ans sont particulièrement susceptibles de se dire très inquiets au sujet des étiquettes d'IRF (43 p. 100).
- Les hommes affirment dans une plus forte proportion que les femmes ne pas avoir d'inquiétude quant aux effets de la technologie IRF sur la vie privée (19 p. 100 contre 12 p. 100, respectivement).

Inquiétudes quant à l'effet des IRF sur la vie privée

«Dans quelle mesure êtes-vous inquiet des effets que cette nouvelle technologie pourrait avoir sur votre vie privée?»



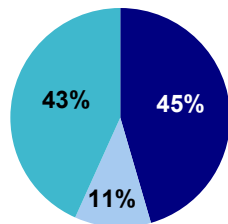
3.7 CONNAISSANCE DE LA NANOTECHNOLOGIE ET INQUIÉTUDE À CE SUJET

On a aussi demandé aux répondants s'ils étaient au courant de la nanotechnologie, un domaine qui consiste à mettre au point du matériel à une échelle infiniment petite et permettre ainsi de fabriquer des instruments de surveillance à peu près impossibles à repérer. Presque la moitié des sondés (45 p. 100) affirment avec certitude avoir entendu parler de nanotechnologie tandis qu'un sur dix encore (11 p. 100) en ont un peu entendu parler. Environ quatre Canadiens sur dix (43 p. 100) disent qu'ils n'ont rien lu au sujet de la nanotechnologie et n'en ont jamais entendu parler.

- C'est dans l'Ouest que les répondants sont le plus susceptibles de savoir ce qu'est la nanotechnologie (59 p. 100 en Colombie-Britannique et 58 p. 100 en Alberta affirment avoir certainement entendu parler de nanotechnologie), et c'est au Québec qu'ils en sont le moins susceptibles (seulement 32 p. 100 disent en avoir certainement entendu parler).

Connaissance de la nanotechnologie et inquiétude

«La nanotechnologie consiste à mettre au point du matériel ou des appareils à une échelle infiniment petite. Cette technologie va permettre, dans un proche avenir, de fabriquer des instruments de surveillance plus minuscules qu'un grain de sable. Avant le présent sondage, aviez-vous lu ou entendu dire quoi que ce soit à propos de la nanotechnologie?»

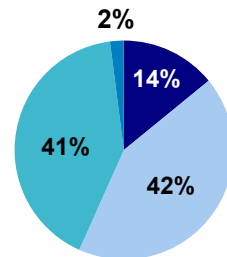


■ Oui, certainement
■ Oui, peut-être
■ Non

Les Associés de
recherche EKOS

n=2028

«Dans quelle mesure êtes-vous inquiet des effets que cette nouvelle technologie pourrait avoir sur votre vie privée?»



■ Pas inquiet (1-2)
■ Moyennement inquiet (3-5)
■ Très inquiet (6-7)
■ NSP/PDR

Sondage sur la vie privée du CPVP, 2009

À la question de savoir s'ils craignent que la nanotechnologie affecte leur vie privée, on constate de forts degrés d'inquiétude en cette matière. Plus de huit Canadiens sur dix se disent très inquiets (41 p. 100) ou moyennement inquiets (42 p. 100) des effets de la nanotechnologie sur leur vie privée, et ils ne sont qu'un sur sept (14 p. 100) à ne pas éprouver d'inquiétude.

- Les Ontariens sont les plus susceptibles de se dire très inquiets des effets de la nanotechnologie sur la vie privée (48 p. 100), tandis que les résidents du Québec sont les moins susceptibles d'exprimer des niveaux élevés d'inquiétude (36 p. 100).
- Les hommes se disent peu inquiets quant aux conséquences de la nanotechnologie sur la vie privée dans une proportion plus élevée que celle des femmes (17 p. 100 comparativement à seulement 12 p. 100).
- Les Canadiens qui ont entre 45 et 64 ans sont plus susceptibles de beaucoup s'inquiéter au sujet de la nanotechnologie (46 p. 100); par contre, ceux qui ont entre 25 et 44 ans en sont le moins susceptibles (35 p. 100).

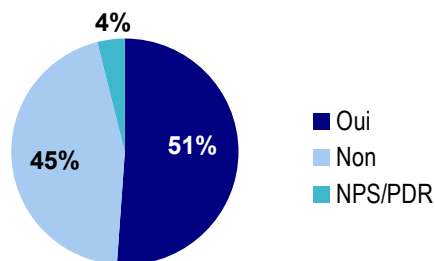
3.8 LE TEST GÉNÉTIQUE ET LA VIE PRIVÉE

Les répondants étaient aussi invités à dire s'ils croyaient que le test génétique pose un problème pour la vie privée. Les Canadiens sont divisés à cet égard : ils sont la moitié (51 p. 100) à estimer que cela pose un problème pour la vie privée, et plus de quatre sur dix (45 p. 100) à penser que non.

- Les résidents de l'Ontario sont plus inquiets que les autres Canadiens en ce qui concerne le test génétique et la vie privée (56 p. 100), tandis que les répondants du Québec en sont les moins inquiets (40 p. 100).
- Les femmes craignent plus que les hommes les effets du test génétique sur leur vie privée (54 p. 100 contre 48 p. 100, respectivement).
- Les Canadiens qui sont allés à l'université se montrent plus inquiets à propos du test génétique (58 p. 100) que ceux qui n'ont fait que l'école secondaire ou moins (46 p. 100).

Test génétique et problèmes pour la vie privée

«D'après vous, le test génétique pose-t-il des problèmes pour la vie privée?»



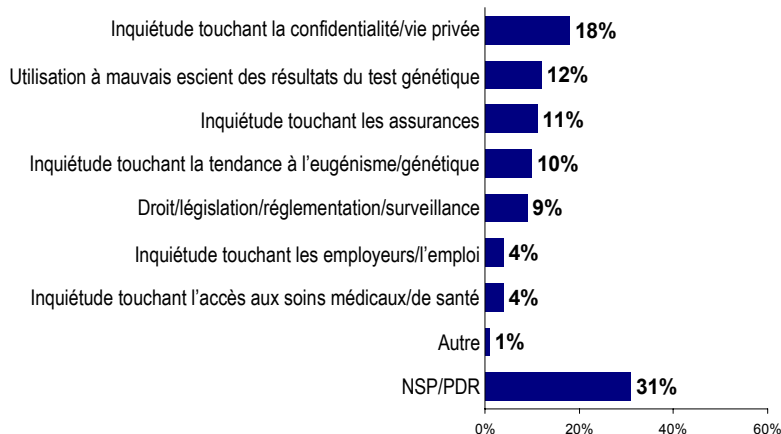
3.9 INQUIÉTUDE TOUCHANT LE TEST GÉNÉTIQUE ET LA VIE PRIVÉE

Les répondants qui s'étaient dits inquiets au sujet du test génétique et de la vie privée étaient invités à nommer, spontanément, les difficultés associées au test génétique qui leur semblaient les plus inquiétantes pour la vie privée. Une majorité relative de ces répondants (31 p. 100) n'ont pas pu nommer une difficulté en particulier. Parmi ceux qui l'ont fait, un sur cinq (18 p. 100) mentionnent de l'inquiétude quant au caractère confidentiel des renseignements personnels et 12 p. 100 encore disent craindre que les résultats du test génétique soient utilisés à d'autres fins que celles qui étaient prévues. Ils sont un peu plus d'un sur dix (11 p. 100) à craindre que l'information ainsi visée n'affecte leur couverture d'assurance.

- Les Canadiens qui ont fait des études universitaires sont plus inquiets que les autres des conséquences possibles sur la couverture d'assurance (18 p. 100) et du risque que les résultats du test soient utilisés à des fins non prévues (17 p. 100).

Test génétique et inquiétudes pour la vie privée

«Quels sont les problèmes pour la vie privée qui vous inquiètent en particulier à propos du test génétique?»



3.10 APPUI À L'UTILISATION DU TEST GÉNÉTIQUE

On a demandé aux répondants s'ils étaient pour ou contre le fait que les compagnies d'assurance-maladie se servent du test génétique pour savoir qui elles doivent assurer ou quelles primes demander. Les résultats montrent que plus des deux tiers des Canadiens (68 p. 100) s'opposent à l'utilisation du test génétique à ces fins, contre seulement un sur dix (10 p. 100) qui les approuvent.

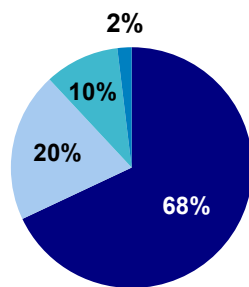
- Les trois quarts précisément des répondants qui sont allés à l'université (75 p. 100) s'opposent à ce que les compagnies d'assurance-maladie se servent des résultats du test génétique pour établir qui est assurable.
- Les hommes sont un peu plus portés que les femmes à être en faveur du test génétique à des fins d'assurance (12 p. 100 contre 9 p. 100, respectivement).

L'opposition est encore plus forte à la question de savoir si les employeurs devraient se servir des résultats du test génétique pour prendre des décisions en matière d'embauche et de promotion : plus de huit Canadiens sur dix (83 p. 100) sont contre cette façon de faire tandis que seulement un sur dix (11 p. 100) y sont en faveur.

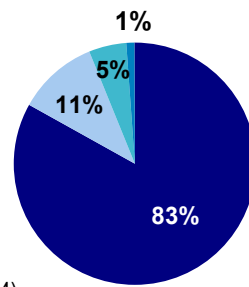
- Les résidents du Québec sont un peu moins susceptibles de s'opposer à ce qu'un employeur se serve des résultats du test génétique pour ses décisions touchant l'embauche et la promotion (78 p. 100).
- Les Canadiens de 25 à 64 ans sont particulièrement susceptibles de s'opposer à l'utilisation du test génétique par les employeurs (87 p. 100).

Appui à l'utilisation du test génétique

«Vous diriez-vous, de façon générale, pour ou contre le fait que les compagnies d'assurance-maladie se servent du test génétique afin de savoir qui elles doivent assurer ou quelles primes demander?»



«Vous diriez-vous, de façon générale, pour ou contre le fait que les employeurs se servent des résultats du test génétique de quelqu'un pour prendre des décisions touchant son embauche et sa promotion?»



■ Contre (1-3)
■ Ni pour ni contre (4)
■ Pour (5-7)
■ NSP/PDR

4. VIE PRIVÉE ET SÉCURITÉ

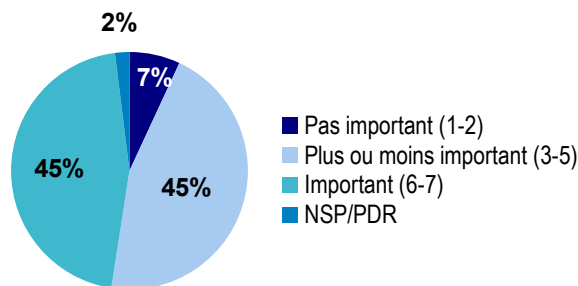
4.1 ÉQUILIBRE ENTRE VIE PRIVÉE ET SÉCURITÉ

Les résultats du sondage montrent que les Canadiens trouvent important de tenir compte de la vie privée des gens à mesure que les gouvernements augmentent le pouvoir des organismes chargés de l'exécution de la loi et du renseignement. Neuf sur dix sont d'avis qu'il est très important (45 p. 100) ou assez important (45 p. 100) de prendre la vie privée en considération lorsqu'il s'agit d'accorder plus de pouvoirs aux organismes chargés de l'exécution de la loi en matière de sécurité, et ils sont moins d'un sur dix (7 p. 100) à attribuer peu d'importance à cette question.

- Les Canadiens qui ont entre 45 et 64 ans sont particulièrement portés à juger qu'il est très important (51 p. 100) de tenir compte de la vie privée des gens dans le contexte d'un élargissement du pouvoir des organismes d'exécution de la loi.
- Par contre, les Canadiens de moins de 25 ans sont plus susceptibles que les autres de juger peu importante la prise en considération de la vie privée des gens (12 p. 100).

Équilibre entre vie privée et sécurité

«À quel point est-il important de tenir compte de la vie privée des gens à mesure que les gouvernements augmentent le pouvoir des organismes chargés de l'exécution de la loi et du renseignement?»



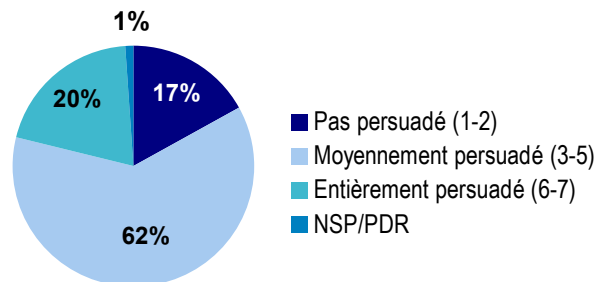
4.2 CONFIANCE DANS LES NOUVELLES MESURES DE SÉCURITÉ

Les Canadiens étaient aussi invités à dire à quel point ils sont persuadés que les nouvelles mesures de sécurité prises à la frontière et dans les aéroports ont pour effet de renforcer la sûreté et la sécurité. Seulement un sur cinq (20 p. 100) s'affirment très persuadés que les nouvelles mesures de sécurité ont pour effet de renforcer la sécurité et la sûreté, alors qu'ils sont très majoritaires (62 p. 100) à en être moyennement persuadés. Seulement un sur six (17 p. 100) ne sont pas persuadés que les nouvelles mesures de sécurité vont accroître la sécurité et la sûreté des Canadiens.

- Les résidents de la Colombie-Britannique sont moins susceptibles d'être fortement persuadés de l'efficacité des nouvelles mesures de sécurité (11 p. 100), tandis que les résidents du Québec (24 p. 100) sont les plus susceptibles d'en être très persuadés.
- Les répondants qui n'ont fait que l'école secondaire ou moins sont particulièrement susceptibles de se dire très persuadés de ce que les nouvelles mesures de sécurité vont renforcer la sécurité (26 p. 100), tandis que ceux qui ont une formation universitaire sont moins susceptibles d'être de cet avis (13 p. 100).

Confiance dans les nouvelles mesures de sécurité

«À quel point êtes-vous persuadé que les nouvelles mesures de sécurité (comme à la frontière et dans les aéroports) ont pour effet de renforcer la sûreté et la sécurité?»



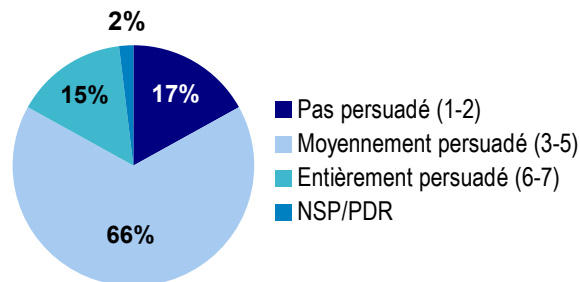
4.3 CONFIANCE QUE LES ORGANISMES D'EXÉCUTION DE LA LOI VONT RESPECTER LES LOIS SUR LA VIE PRIVÉE

On a voulu savoir dans quelle mesure les répondants étaient persuadés qu'au Canada, les organismes d'exécution de la loi et les agences de sécurité respectent, en matière de vie privée, les lois qui leur imposent des restrictions concernant la cueillette, l'entreposage et le partage des renseignements personnels. Les résultats témoignent d'un certain scepticisme de la part des Canadiens dans ce domaine : ils ne sont qu'environ un sur sept (15 p. 100) à être fortement persuadés que les autorités canadiennes respectent les lois qui tendent à protéger la vie privée des Canadiens, alors que la plupart (66 p. 100) en sont moyennement persuadés. Seulement un sur six (17 p. 100) sont peu portés à croire que les organismes d'exécution de la loi respectent les règles touchant la vie privée.

- Les résidents de la Colombie-Britannique sont plus sceptiques quant à l'engagement des organismes canadiens d'exécution de la loi à se conformer aux lois tendant à protéger la vie privée, plus du quart (26 p. 100) se disant non persuadés du respect des lois sur la vie privée.
- Les personnes de 65 ans et plus sont davantage portées que les plus jeunes à se montrer méfiantes quant au respect, par les organismes chargés de la sécurité, des lois établies pour protéger la vie privée des Canadiens (23 p. 100 contre 17 p. 100 dans l'ensemble).

Confiance que les organismes d'exécution de la loi respecteront les lois touchant la vie privée

«Vous savez sans doute qu'au Canada, les organismes d'exécution de la loi et les agences de sécurité sont assujettis, en matière de vie privée, à des lois qui leur imposent des restrictions concernant la cueillette, l'entreposage et le partage des renseignements personnels. À quel point êtes-vous persuadé que les organismes d'exécution de la loi et les agences de sécurité du Canada respectent ces lois touchant la vie privée?»



5. INTÉGRITÉ ET PROTECTION DE SON IDENTITÉ

5.1 EXPÉRIENCE ET INQUIÉTUDE EN MATIÈRE DE VOL D'IDENTITÉ

Sur un autre sujet, on a demandé aux répondants s'ils avaient déjà été victimes d'un vol d'identité. Selon les résultats, la vaste majorité des Canadiens (83 p. 100) n'ont jamais été victimes d'un vol d'identité mais plus d'un sur six Canadiens (16 p. 100) affirment en avoir fait l'expérience.

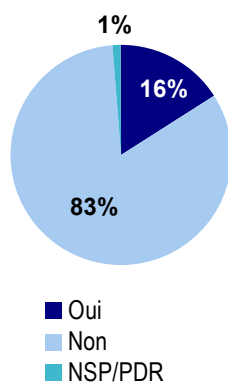
- Ceux qui gagnent 100 000 \$ ou plus sont particulièrement susceptibles d'avoir été victimes d'un vol d'identité puisqu'ils sont un sur cinq (21 p. 100) à l'affirmer.

Fait intéressant, malgré une expérience de première main assez restreinte en cette matière, près de la moitié des Canadiens (49 p. 100) se montrent très inquiets au sujet du vol d'identité, et 44 p. 100 en sont moyennement inquiets; seulement 6 p. 100 des Canadiens n'affichent pas d'inquiétude à cet égard.

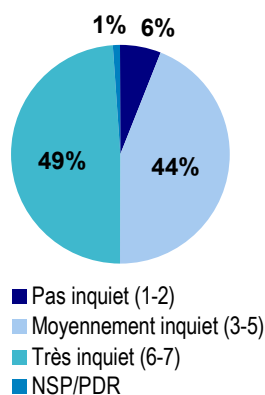
- Les Canadiens de 45 à 64 ans sont plus susceptibles que les autres de beaucoup craindre le vol d'identité (58 p. 100).
- Du point de vue régional, l'inquiétude au sujet du vol d'identité est la plus élevée en Ontario (58 p. 100) et la plus faible au Québec (33 p. 100).

Expérience et inquiétude au sujet du vol d'identité

«Avez-vous déjà été victime d'un VOL D'IDENTITÉ?»



«À quel point êtes-vous inquiet, personnellement, au sujet du vol d'identité?»



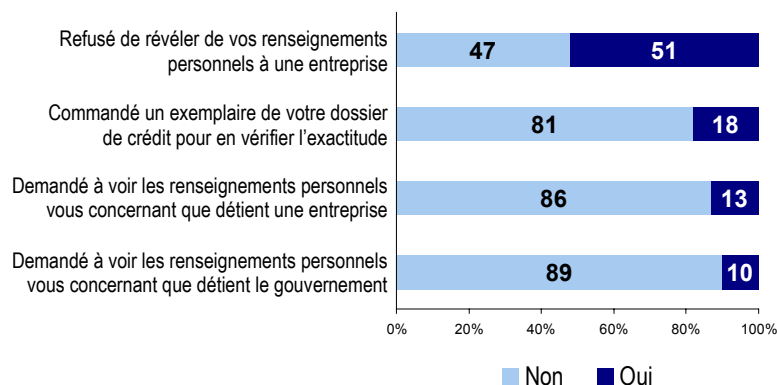
5.2 MESURES PRISES POUR PROTÉGER SES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les répondants étaient aussi invités à dire s'ils avaient déjà pris certaines mesures pour protéger leurs renseignements personnels, comme de demander à voir les renseignements personnels les concernant que détient le gouvernement ou une entreprise, de commander un exemplaire de leur dossier de crédit ou de refuser de divulguer de leurs renseignements personnels à une entreprise. La moitié (51 p. 100) des répondants disent avoir refusé de divulguer de leurs renseignements personnels à une entreprise, mais ils sont moins d'un sur cinq à dire qu'ils ont vérifié l'exactitude de leur dossier de crédit (18 p. 100), et encore moins nombreux à avoir demandé à consulter les renseignements personnels détenus à leur sujet par une entreprise (13 p. 100) ou le gouvernement (10 p. 100).

- Fait intéressant, les Canadiens de moins de 25 ans sont deux fois plus susceptibles que la moyenne nationale d'affirmer qu'ils ont demandé à consulter les renseignements personnels les concernant que détient le gouvernement (19 p. 100).
- Les résidents de la Colombie-Britannique sont particulièrement susceptibles de répondre qu'ils ont refusé de fournir de leurs renseignements personnels à une entreprise (61 p. 100). Par contre, seulement quatre Québécois sur dix (40 p. 100) disent avoir refusé de fournir de leurs renseignements personnels à une entreprise.
- Le quart des Canadiens entre 25 et 44 ans (25 p. 100) disent avoir vérifié leur dossier de crédit, comparativement à seulement un Canadien de 65 et plus sur dix (10 p. 100).

Gestes posés pour protéger les informations personnelles

«Avez-vous déjà fait l'une ou l'autre des choses suivantes ...?»



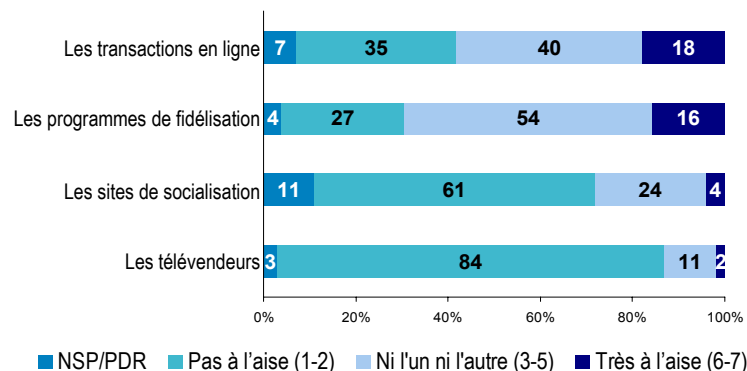
5.3 FACILITÉ À DIVULGUER DE SES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

À la question de savoir dans quelle mesure les répondants sont prêts à divulguer de leurs renseignements personnels dans divers contextes (i.e., transactions en ligne, sites de socialisation, télémarketing et programmes de fidélisation de la clientèle), on constate que la facilité avec laquelle les Canadiens sont prêts à partager de leurs renseignements personnels varie en fonction de la situation. La vaste majorité d'entre eux (84 p. 100) ne sont pas à l'aise de divulguer de leurs renseignements personnels à un télévendeur, et six sur dix (61 p. 100) hésitent à en divulguer dans des sites de socialisation. Cependant, seulement le tiers (35 p. 100) disent hésiter à divulguer de leurs renseignements personnels lors de transactions dans Internet, et le quart (27 p. 100) disent hésiter à fournir des renseignements de cette nature à une entreprise ou une organisation dans le cadre d'un programme de fidélisation.

- Plus les niveaux de scolarité et de revenu sont élevés, plus les répondants ont de la facilité à divulguer de leurs renseignements personnels lors de transactions en ligne et dans le contexte d'un programme de fidélisation de la clientèle. Cependant, les personnes les mieux rémunérées et les plus scolarisées sont aussi moins à l'aise de divulguer de leurs renseignements personnels à des télévendeurs ou dans des sites de socialisation.
- Les Canadiens de 65 ans et plus sont plus mal à l'aise que les autres répondants de divulguer de leurs renseignements personnels dans le cadre de programmes de fidélisation de la clientèle (35 p. 100) et de transactions en ligne (43 p. 100).

Aise à divulguer des renseignements personnels

«À quel point êtes-vous à l'aise de divulguer de vos renseignements personnels comme vos nom, adresse, numéro de téléphone, adresse courriel, date de naissance ou données financières dans chacune des situations suivantes?»



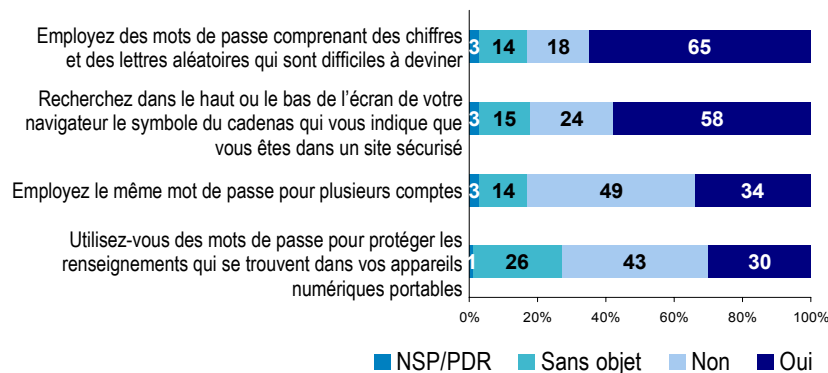
5.4 MESURES PRISES POUR PROTÉGER SES MOTS DE PASSE

Les résultats du sondage laissent également entendre que les Canadiens prennent des mesures pour protéger leurs mots de passe. Les deux tiers (65 p. 100) disent se servir de mots de passe qui comprennent des lettres et des chiffres aléatoires, près de six sur dix (58 p. 100) vérifient leur navigateur pour s'assurer qu'ils sont dans un site sécurisé et la moitié (49 p. 100) veillent à utiliser des mots de passe différents s'ils ont plusieurs comptes. Environ le tiers des répondants (30 p. 100) disent aussi qu'ils se servent de mots de passe pour protéger les renseignements qui se trouvent dans leurs appareils numériques portables.

- Les plus scolarisés et les mieux rémunérés sont particulièrement susceptibles d'employer des mots de passe difficiles à deviner.
- Les hommes sont plus susceptibles que les femmes de protéger par un mot de passe les renseignements qui figurent dans leurs appareils numériques portables (33 p. 100 contre 26 p. 100, respectivement).

Gestes posés pour protéger les mots de passe

«Lorsque vous utilisez votre ordinateur ou créez des comptes en ligne, est-ce que vous...?»



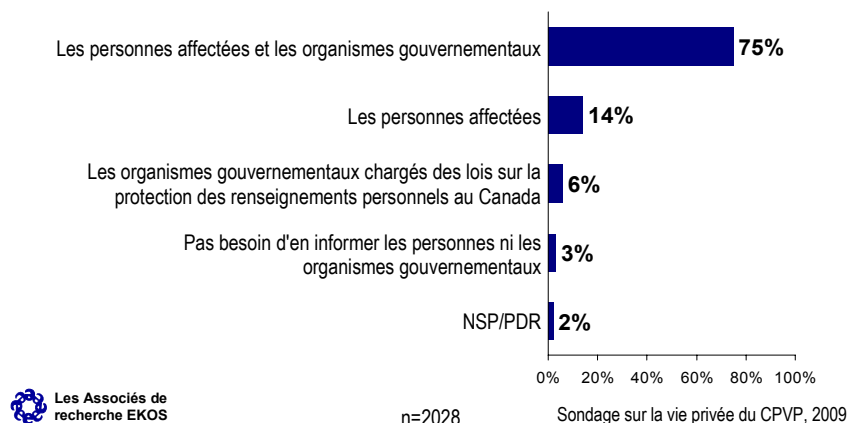
5.5 MESURE À PRENDRE DE PRÉFÉRENCE EN CAS DE FUITE DE SES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

On a demandé aux répondants quelles mesures une compagnie devrait être obligée de prendre, selon eux, en cas de fuite qui compromettrait les renseignements personnels de ses clients. Trois sur quatre (75 p. 100) sont d'avis que les compagnies devraient être obligées d'en informer les personnes affectées et les organismes gouvernementaux qui surveillent la mise en application des lois sur la vie privée au Canada. Ils sont un sur sept (14 p. 100) à penser qu'il y a lieu d'en informer uniquement les personnes affectées, et 6 p. 100 affirment que la compagnie en cause ne devrait être obligée d'informer que les organismes gouvernementaux concernés. À peu près personne ne pense que, advenant une fuite de leurs renseignements personnels, il ne serait pas nécessaire d'en informer les personnes ni les organismes gouvernementaux concernés.

- Les répondants qui ont fait des études collégiales ou universitaires sont plus enclins à souhaiter que soient informés à la fois les personnes et les organismes gouvernementaux en cause advenant une fuite de renseignements (79 p. 100 et 83 p. 100, respectivement), tandis que ceux qui n'ont fait que l'école secondaire ou moins tendent plutôt à vouloir qu'on en informe seulement les personnes concernées (21 p. 100).

Action privilégiée en cas de fuite de renseignements personnels

«Les renseignements personnels qu'une compagnie détient sur ses clients peuvent parfois être compromis à cause d'une activité criminelle ou de lacunes dans le système de sécurité de la compagnie. Si une compagnie faisait l'objet d'une fuite mettant en cause vos renseignements personnels, laquelle des mesures suivantes décrit le mieux votre opinion? Diriez-vous que les compagnies devraient être obligées d'informer...?»



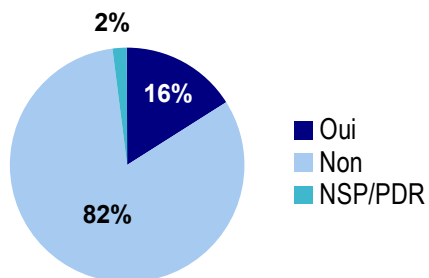
5.6 EXPÉRIENCE D'UNE FUITE DE SES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

On a aussi demandé aux répondants s'ils avaient déjà fait l'expérience d'un incident grave où quelqu'un aurait utilisé à mauvais escient leurs renseignements personnels ou les aurait divulgués à un tiers sans leur consentement. Bien qu'une petite minorité de Canadiens (16 p. 100) disent avoir été victimes d'une utilisation non autorisée de leurs renseignements personnels, ceux qui n'ont jamais connu d'expérience semblable sont nettement majoritaires (82 p. 100).

- Les résidents de la Colombie-Britannique déclarent la plus forte incidence d'une violation de leurs renseignements personnels (23 p. 100), tandis que ceux du Québec déclarent la plus faible incidence d'une divulgation inappropriée de leurs renseignements personnels (10 p. 100).
- Les Canadiens qui n'ont fait que l'école secondaire ou moins sont moins susceptibles que les autres de dire qu'ils ont déjà fait l'expérience d'une utilisation non autorisée de leurs renseignements personnels (11 p. 100).

Expérience personnelle de fuite de renseignements personnels

«Avez-vous déjà fait l'expérience d'un incident grave où quelqu'un a utilisé à mauvais escient vos renseignements personnels ou les a divulgués sans votre consentement (comme les renseignements d'une carte de crédit)?»



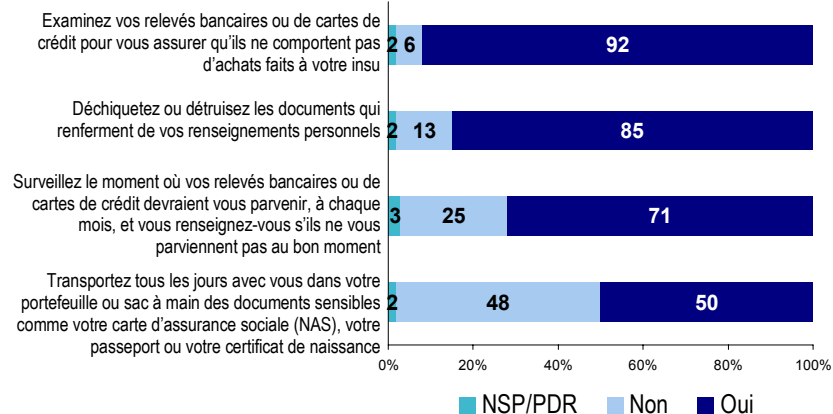
5.7 MESURES DESTINÉES À PROTÉGER LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Quand on leur demande quelles mesures ils prennent pour protéger leurs renseignements personnels, on constate que les Canadiens sont extrêmement prudents à cet égard. Ils sont une majorité écrasante (92 p. 100) à affirmer qu'ils vérifient leurs relevés bancaires et de carte de crédit pour s'assurer qu'il ne s'y trouve pas d'achats faits à leur insu, et 71 p. 100 disent qu'ils surveillent le moment où leurs relevés devraient leur parvenir à chaque mois. Les Canadiens sont encore 85 p. 100 à dire qu'ils déchiquettent ou détruisent leurs documents qui renferment des renseignements personnels. De plus, près de la moitié de tous les Canadiens (48 p. 100) disent qu'ils évitent de transporter quotidiennement dans leur portefeuille ou sac à main des documents sensibles (comme leur carte d'assurance-sociale ou leur passeport).

- De façon générale, les femmes sont plus prudentes que les hommes quand il s'agit de protéger leurs renseignements personnels : elles sont plus susceptibles que les hommes de vérifier leurs relevés bancaires et de carte de crédit (75 p. 100 contre 67 p. 100, respectivement), et plus susceptibles aussi que les hommes de détruire les documents qui renferment de leurs renseignements personnels (87 p. 100 contre 83 p. 100, respectivement).
- Les Canadiens âgés de 65 ans et plus tendent à être plus vigilants que les plus jeunes pour ce qui est de protéger leurs renseignements personnels. Ils sont 78 p. 100 à dire qu'ils surveillent leurs relevés bancaires et de carte de crédit et exactement 96 p. 100 à dire qu'ils vérifient si leurs relevés ne comprennent pas d'achats non autorisés. Toutefois, fait intéressant, ces Canadiens plus âgés ont aussi plus fortement tendance à transporter de façon quotidienne des documents sensibles (61 p. 100).

Gestes posés pour protéger les renseignements personnels

«Est-ce que vous...?»



Les Associés de
recherche EKOS

n=2028

Sondage sur la vie privée du CPVP, 2009

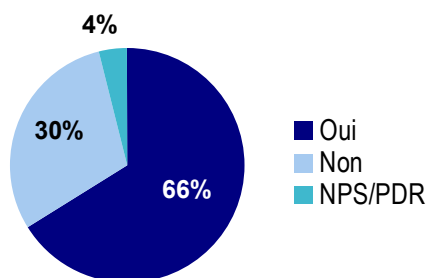
5.8 INQUIÉTUDE AU SUJET DES ENTREPRISES QUI TRANSFÈRENT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Les répondants étaient aussi invités à dire s'ils craignaient que des entreprises ou des organisations transfèrent de leurs renseignements personnels à l'extérieur du Canada pour les traiter ou les entreposer. Les résultats montrent que les deux tiers des répondants (66 p. 100) s'inquiètent à l'idée que leurs renseignements personnels puissent être entreposés à l'extérieur du Canada, tandis que le tiers (30 p. 100) ne s'en préoccupent pas.

- Du point de vue régional, ce sont les résidents de l'Ontario qui s'inquiètent le plus de ce que leurs renseignements personnels soient traités à l'étranger (71 p. 100), alors que ceux du Québec en sont le moins inquiets (49 p. 100).
- Les Canadiens de moins de 25 ans sont moins inquiets à l'idée que leurs renseignements personnels soient traités et entreposés à l'étranger (49 p. 100), tandis que les personnes âgées de 45 à 64 ans sont celles qui expriment les niveaux d'inquiétude les plus élevés (72 p. 100).
- Les hommes s'inquiètent plus que les femmes de la possibilité que leurs renseignements personnels soient entreposés à l'extérieur du Canada (71 p. 100 contre 62 p. 100, respectivement).

Inquiétude quant aux entreprises qui transfèrent des renseignements personnels à l'extérieur du Canada

«Craignez-vous que des entreprises ou des organisations transfèrent de vos renseignements personnels à l'extérieur du Canada pour les traiter ou les entreposer?»



5.9 MESURES VISANT À PROTÉGER LA VIE PRIVÉE

On a demandé aux répondants s'ils avaient déjà cherché à se renseigner sur leurs droits touchant la vie privée (en communiquant, par exemple, avec une organisation, en consultant un site Web ou en parcourant une publication pour y trouver de l'orientation). Il ressort des résultats que les Canadiens ne sont qu'un sur cinq (19 p. 100) à affirmer l'avoir déjà fait, contre quatre sur cinq (80 p. 100) qui disent n'avoir jamais cherché à se renseigner à ce sujet.

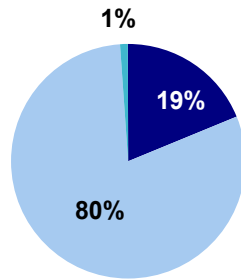
- Les 65 ans et plus sont moins susceptibles que les autres d'avoir cherché à se renseigner sur leurs droits touchant la vie privée (9 p. 100 contre 19 p. 100 dans l'ensemble).
- Ceux qui ont étudié à l'université sont plus enclins à avoir voulu se renseigner sur leurs droits touchant la vie privée (27 p. 100), tandis que ceux qui n'ont fait que l'école secondaire ou moins sont moins susceptibles de l'avoir fait (13 p. 100).

Les Canadiens étaient également invités à dire s'ils avaient déjà consulté l'énoncé de politique d'une organisation en matière de vie privée. D'après les résultats, les Canadiens se montrent assez dynamiques à cet égard : la moitié des répondants (49 p. 100) disent avoir déjà lu l'énoncé de politique d'une organisation touchant la vie privée et la moitié (49 p. 100) disent qu'ils ne l'ont pas fait.

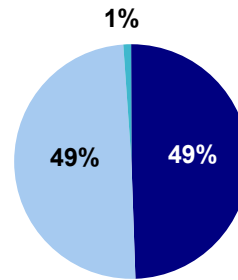
- Du point de vue régional, les résidents de l'Alberta se montrent les plus enclins à se renseigner sur la politique d'une organisation en matière de vie privée, avec 65 p. 100 de répondants qui affirment avoir parcouru l'énoncé de politique d'une organisation. Au Québec, au contraire, seulement le quart des répondants (24 p. 100) disent avoir parcouru l'énoncé de politique d'une organisation en matière de vie privée.
- Les plus scolarisés et les mieux rémunérés sont plus susceptibles d'affirmer qu'ils ont parcouru l'énoncé de politique d'une organisation en matière de vie privée.

Gestes posés pour protéger la vie privée

«Avez-vous déjà cherché à vous renseigner sur vos droits touchant la vie privée en communiquant, par exemple, avec une organisation, en consultant un site Web ou en parcourant une publication pour y trouver de l'orientation?»



«Avez-vous déjà parcouru l'énoncé de politique d'une organisation touchant la vie privée?»



■ Oui
■ Non
■ NSP/PDR

 Les Associés de
recherche EKOS

n=2028

Sondage sur la vie privée du CPVP, 2009

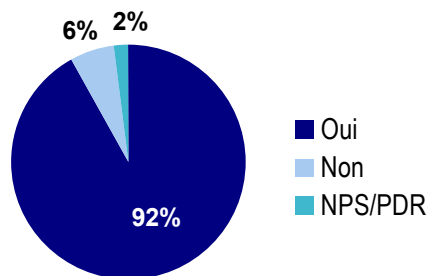
5.10 D'ACCORD POUR DIRE QUE LES PARTIS POLITIQUES DEVRAIENT ÊTRE ASSUJETTIS AUX LOIS SUR LA VIE PRIVÉE

Enfin, on a demandé aux répondants leur opinion quant à savoir si les partis politiques et les politiciens devraient être assujettis aux lois prévoyant les règles à suivre en vue de recueillir et de traiter les renseignements personnels des citoyens canadiens. Par une majorité écrasante (92 p. 100), les Canadiens estiment que les partis politiques et les politiciens devraient être assujettis à des lois semblables, tandis qu'ils sont à peine 6 p. 100 à répondre que non.

- Comme sur bien d'autres questions, les résidents du Québec constituent une exception régionale puisqu'ils ne sont que huit sur dix (83 p. 100) à croire que les partis politiques et les politiciens devraient être assujettis à la réglementation touchant la collecte et la manipulation des renseignements personnels. Pour leur part, les répondants sont à peu près unanimes en Colombie-Britannique (97 p. 100) et en Alberta (99 p. 100) à penser que les politiciens devraient être assujettis aux lois de cette nature.

Accord pour que les partis politiques soient assujettis à une loi sur la vie privée

«Trouvez-vous que les partis politiques et les politiciens devraient être assujettis à une loi prévoyant les règles à suivre en vue de recueillir et de traiter les renseignements personnels vous concernant?»



ANNEXE A

QUESTIONNAIRE

INTRO [0,0]

Bonjour, je m'appelle... et je vous téléphone de la part des Associés de recherche EKOS. Nous effectuons un bref sondage au nom du gouvernement du Canada sur un certain nombre de questions d'actualité. La participation est tout à fait volontaire et toutes les réponses seront traitées de façon absolument confidentielle. Ce sondage s'adresse à des personnes de 16 ans et plus qui sont des résidents permanents du Canada. Puis-je commencer?

SEX

Sexe du répondant

NE PAS DEMANDER

Homme 1
Femme 2

QAWAR3

If... 1.EQ.1

CPVPC TRACKING

Connaissez-vous des institutions fédérales qui aident les Canadiens à protéger leur vie privée et leurs renseignements personnels contre toute cueillette, utilisation ou divulgation faite à mauvais escient?

Oui, certainement 1
Oui, vaguement 2
Non 3
NSP/PDR 9

QAWAR4 [1,5]

If... QAWAR3.EQ.1,2

CPVPC TRACKING

Quelles sont les INSTITUTIONS FÉDÉRALES que vous connaissez?

NE PAS LIRE - NE PAS SUGGÉRER

COMMISSARIAT À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DU
CANADA 1

SE SOUVIENT D'UN ORGANISME SANS POUVOIR LE NOMMER 2 |

ORGANISMES LIÉS À LA JUSTICE. P. EX., MINISTÈRE DE LA
JUSTICE, TRIBUNAUX 3 |

ORGANISMES D'EXÉCUTION DE LA LOI/AGENCES DE
SÉCURITÉ, P. EX., GRC/POLICE/SCRS 4 |

AGENCE DU REVENU DU CANADA 5 |

ORGANISMES DE À PROTECTION DES CONSOMMATEURS,
AFFAIRES DES CONSOMMATEURS 6 |

GOUVERNEMENT/OMBUDSMAN 7 |

RHDC 8 |

BANQUES (EN GÉNÉRAL) 9 |

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE	10	I
AUTRE	97	I
Réponse AQAWAR4; C250 L2 C75.....	77	
NSP/PDR	99	X
STATISTIQUE CANADA.....	11	I
ORGANISMES LIÉS À LA SANTÉ DES CANADIENS, P. EX, SANTÉ CANADA, MINISTÈRES PROVINCIAUX DE LA SANTÉ	12	I
13	13	I
14	14	I

KNOW6

If... 1.EQ.1

CPVPC TRACKING

Comment évalueriez-vous votre connaissance de vos droits en matière de vie privée en vertu des diverses lois fédérales et provinciales qui protègent vos renseignements personnels? Diriez-vous qu'elle est très mauvaise, mauvaise, ni bonne ni mauvaise, bonne ou très bonne?

Très mauvaise	1
Mauvaise	2
Ni bonne ni mauvaise	3
Bonne	4
Très bonne	5
NSP/PDR	9

IMPR6

If... 1.EQ.1

CPVPC TRACKING

Dans votre vie quotidienne, comment évaluez-vous votre façon de protéger vos propres renseignements personnels? Diriez-vous qu'elle est très mauvaise, mauvaise, ni bonne ni mauvaise, bonne ou très bonne?

Très mauvaise	1
Mauvaise	2
Ni bonne ni mauvaise	3
Bonne	4
Très bonne	5
NSP/PDR	9

QAGR1 [0,0]

Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non avec chacun des énoncés suivants, selon une échelle de 7 points où 1 veut dire pas du tout d'accord, 7, tout à fait d'accord et le point milieu, 4, ni d'accord ni en désaccord.

DIA6B

If... 1.EQ.1

CPVPC TRACKING

J'ai l'impression que mes renseignements personnels sont moins bien protégés au quotidien qu'il y a dix ans.

Pas du tout d'accord 1	1
2	2
3	3
Ni d'accord ni en désaccord 4	4
5	5
6	6
Tout à fait d'accord 7	7
NSP/PDR	9

PDI6B

If... 1.EQ.1

CPVPC TRACKING

La protection des renseignements personnels des Canadiens est l'une des principales questions auxquelles notre pays sera confronté au cours des dix prochaines années.

Pas du tout d'accord 1	1
2	2
3	3
Ni d'accord ni en désaccord 4	4
5	5
6	6
Tout à fait d'accord 7	7
NSP/PDR	9

TQ2

Je suis persuadé que les entreprises et les organisations possèdent suffisamment de garanties de sécurité pour protéger mes renseignements personnels.

1. Pas du tout d'accord	1
2	2
3	3
4. Ni d'accord ni en désaccord	4
5	5
6	6
7. Tout à fait d'accord	7
NSP/PDR	9

ENO6

If... 1.EQ.1

CPVPC TRACKING

Je suis confiant d'avoir assez d'information pour savoir comment les nouvelles technologies pourraient affecter ma vie privée.

- | | |
|--------------------------------------|---|
| 1. Pas du tout d'accord..... | 1 |
| 2 | 2 |
| 3 | 3 |
| 4. Ni d'accord ni en désaccord | 4 |
| 5 | 5 |
| 6 | 6 |
| 7. Tout à fait d'accord | 7 |
| NSP/PDR | 9 |

CLPR

Je crains que l'accent que nous mettons sur la sécurité depuis les attentats terroristes du 11-Septembre restreigne inutilement la vie privée et les libertés civiles des Canadiens.

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1 Fermement en désaccord | 1 |
| 2 | 2 |
| 3 | 3 |
| 4 Ni d'accord ni en désaccord | 4 |
| 5 | 5 |
| 6 | 6 |
| 7 Fermement d'accord | 7 |
| NSP/NRP | 9 |

ILAW2

If... 1.EQ.1

CPVPC TRACKING

Dans quelle mesure est-il important pour vous personnellement qu'il y ait des lois rigoureuses pour protéger les renseignements personnels des Canadiens? Veuillez répondre à l'aide d'une échelle de 1 à 7 où 1 veut dire pas du tout important, 7, extrêmement important et 4, plus ou moins important.

- | | |
|---------------------------------|---|
| 1. Pas du tout important | 1 |
| 2 | 2 |
| 3 | 3 |
| 4. Plus ou moins important..... | 4 |
| 5 | 5 |
| 6 | 6 |
| 7. Extrêmement important..... | 7 |
| NSP/PDR | 9 |

SYFG6

If... 1.EQ.1

CPVPC TRACKING

A votre avis, dans quelle mesure le gouvernement fédéral prend-il au sérieux sa responsabilité de protéger les renseignements personnels des citoyens? Veuillez répondre selon une échelle de 1 à 7 où 1 signifie pas du tout au sérieux, 7, extrêmement au sérieux et 4, assez au sérieux.

1. Pas du tout au sérieux.....	1
2	2
3	3
4. Assez au sérieux	4
5	5
6	6
7. Extrêmement au sérieux	7
NSP/PDR	9

SYRB6

If... 1.EQ.1

CPVPC TRACKING

Et selon la même échelle, dans quelle mesure les entreprises prennent-elles au sérieux leur responsabilité de protéger les renseignements personnels des consommateurs?

1. Pas du tout au sérieux.....	1
2	2
3	3
4. Assez au sérieux	4
5	5
6	6
7. Extrêmement au sérieux	7
NSP/PDR	9

NQ3

Dans quelle mesure êtes-vous inquiet à l'idée qu'en période d'incertitude économique, les entreprises décident de consacrer moins d'argent à la protection des renseignements personnels de leurs clients? Veuillez répondre selon une échelle de 7 points où 1 signifie pas du tout inquiet, 7, extrêmement inquiet et le point milieu, 4, moyennement inquiet.

1. Pas du tout inquiet.....	1
2	2
3	3
4. Moyennement inquiet	4
5	5
6	6
7. Extrêmement inquiet	7
NSP/PDR	9

NQ1

Dans quelle mesure êtes-vous inquiet des effets des nouvelles technologies sur votre vie privée? Veuillez répondre selon une échelle de 7 points où 1 signifie pas du tout inquiet, 7, extrêmement inquiet et le point milieu, 4, moyennement inquiet.

1. Pas du tout inquiet.....	1
2	2
3	3
4. Moyennement inquiet	4
5	5
6	6
7. Extrêmement inquiet	7
NSP/PDR	9

NQ2

Y a-t-il des nouvelles technologies qui vous inquiètent en particulier, du point de vue de votre vie privée? En l'occurrence, lesquelles?

Réponse ANQ2; C250 L2 C75	77
NSP/PDR	9
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
97	97

TQ1

Comment évaluez-vous votre aptitude à prendre les précautions qui s'imposent afin de protéger vos renseignements personnels et faire en sorte que l'utilisation d'Internet soit aussi sécuritaire que possible? Veuillez répondre selon une échelle de 7 points où 1 signifie très mauvaise, 7, très bonne et le point milieu, 4, ni bonne ni mauvaise.

1. Très mauvaise	1
2	2
3	3
4. Ni bonne ni mauvaise	4
5	5
6	6
7. Très bonne	7
NSP/PDR	9

IRF6

If... 1.EQ.1

CPVPC TRACKING

L'identification par radiofréquence utilise la technologie sans fil pour exercer une surveillance au moyen d'étiquettes électroniques. Insérées dans des produits, ces étiquettes permettent aux compagnies de suivre le cheminement de ces produits dans les entrepôts et les magasins. Ces étiquettes peuvent demeurer actives quand les produits ont été achetés et sont sortis du magasin. Avant le présent sondage, aviez-vous lu ou entendu quoi que ce soit au sujet des étiquettes d'identification par radiofréquence?

Oui, certainement.....	1
Oui, peut-être	2
Non.....	3
NSP/PDR	9

IRFB

Dans quelle mesure êtes-vous inquiet des effets que cette nouvelle technologie pourrait avoir sur votre vie privée? Veuillez répondre selon une échelle de 7 points où 1 signifie pas du tout inquiet, 7, extrêmement inquiet et le point milieu, 4, moyennement inquiet.

1. Pas du tout inquiet.....	1
2	2
3	3
4. Moyennement inquiet	4
5	5
6	6
7. Extrêmement inquiet	7
NSP/PDR	9

NANO

La nanotechnologie consiste à mettre au point du matériel ou des appareils à une échelle infiniment petite. Cette technologie va permettre, dans un proche avenir, de fabriquer des instruments de surveillance plus minuscules qu'un grain de sable. Avant le présent sondage, aviez-vous lu ou entendu dire quoi que ce soit à propos de la nanotechnologie?

Oui, certainement.....	1
Oui, peut-être	2
Non.....	3
NSP/PDR	9

NANOB

Dans quelle mesure êtes-vous inquiet des effets que cette nouvelle technologie pourrait avoir sur votre vie privée? Veuillez répondre selon une échelle de 7 points où 1 signifie pas du tout inquiet, 7, extrêmement inquiet et le point milieu, 4, moyennement inquiet.

1. Pas du tout inquiet.....	1
2	2
3	3
4. Moyennement inquiet	4
5	5
6	6
7. Extrêmement inquiet	7
NSP/PDR	9

PGEN [0,0]

Au moyen du test génétique, on examine l'ADN d'une personne pour établir si elle a, aura ou risque de transmettre à ses descendants telle ou telle maladie.

GTEST

D'après vous, le test génétique pose-t-il des problèmes pour la vie privée?

Oui.....	1
Non.....	2
NSP/PDR	9

GTEST1F

If... GTEST.EQ.1

Quels sont les problèmes pour la vie privée qui vous inquiètent en particulier à propos du test génétique?

Réponse AGTEST1F; C250 L2 C75	77
NSP/PDR	99
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
97	97

GTEST2

Vous diriez-vous, de façon générale, pour ou contre le fait que les compagnies d'assurance-maladie se servent du test génétique afin de savoir qui elles doivent assurer ou quelles primes demander? Veuillez répondre selon une échelle de 7 points où 1 signifie fermement contre, 7, fermement pour et le point milieu, 4, ni pour ni contre.

1. Fermement contre	1
2	2
3	3
4. Ni pour ni contre	4
5	5
6	6
7. Fermement pour.....	7
NSP/PDR	9

GTEST3

Vous diriez-vous, de façon générale, pour ou contre le fait que les employeurs se servent des résultats du test génétique de quelqu'un pour prendre des décisions touchant son embauche et sa promotion? Veuillez répondre selon une échelle de 7 points où 1 signifie fermement contre, 7, fermement pour et le point milieu, 4, ni pour ni contre.

1. Fermement contre	1
2	2
3	3
4. Ni pour ni contre	4
5	5
6	6
7. Fermement pour.....	7
NSP/PDR	9

NSP1

À quel point est-il important de tenir compte de la vie privée des gens à mesure que les gouvernements augmentent le pouvoir des organismes chargés de l'exécution de la loi et du renseignement? Veuillez répondre selon une échelle de 1 à 7 où 1 signifie pas du tout important, 7, extrêmement important et 4, plus ou moins important.

1. Pas du tout important	1
2	2
3	3
4. Plus ou moins important.....	4
5	5
6	6
7. Extrêmement important.....	7
NSP/PDR	9

NSP2

À quel point êtes-vous persuadé que les nouvelles mesures de sécurité (comme à la frontière et dans les aéroports) ont pour effet de renforcer la sûreté et la sécurité? Veuillez répondre selon une échelle de 7 points où 1 signifie pas du tout persuadé, 7, entièrement persuadé et le point milieu, 4, moyennement persuadé.

1 Pas du tout persuadé	1	
2	2	
3	3	
4 Moyennement persuadé.....	4	
5	5	
6	6	
7 Entièrement persuadé	7	
NSP/PDR	9	X

RPIN

Vous savez sans doute qu'au Canada, les organismes d'exécution de la loi et les agences de sécurité sont assujettis, en matière de vie privée, à des lois qui leur imposent des restrictions concernant la cueillette, l'entreposage et le partage des renseignements personnels. À quel point êtes-vous persuadé que les organismes d'exécution de la loi et les agences de sécurité du Canada respectent ces lois touchant la vie privée? Veuillez répondre selon une échelle de 7 points où 1 signifie pas du tout persuadé, 7, entièrement persuadé et le point milieu, 4, moyennement persuadé.

1 Pas du tout persuadé	1	
2	2	
3	3	
4 Moyennement persuadé.....	4	
5	5	
6	6	
7 Entièrement persuadé	7	
NSP/PDR	9	X

IM1

Avez-vous déjà été victime d'un VOL D'IDENTITÉ? Par vol d'identité, on entend la cueillette et l'utilisation de vos renseignements personnels, normalement à des fins criminelles (p. ex., encaisser un chèque établi à votre nom, retirer de l'argent de votre compte bancaire, utiliser sans autorisation votre carte de crédit).

Oui.....	1	
Non.....	2	
NSP/PDR	9	

IM2

À quel point êtes-vous inquiet, personnellement, au sujet du vol d'identité? Veuillez répondre selon une échelle de 7 points où 1 signifie pas du tout inquiet, 7, extrêmement inquiet et le point milieu, 4, moyennement inquiet.

1. Pas du tout inquiet.....	1
2	2
3	3
4. Moyennement inquiet	4
5	5
6	6
7. Extrêmement inquiet	7
NSP/PDR	9

PIM3BAT [0,0]

Avez-vous fait l'une ou l'autre des choses suivantes dans la dernière année?

LIRE LA LISTE

IM3BAT1

Demandé à voir les renseignements personnels vous concernant que détient le gouvernement.

Oui.....	1
Non.....	2
NSP/PDR	9

IM3BAT2

Demandé à voir les renseignements personnels vous concernant que détient une entreprise.

Oui.....	1
Non.....	2
NSP/PDR	9

IM3BAT3

Commandé un exemplaire de votre dossier de crédit pour en vérifier l'exactitude.

Oui.....	1
Non.....	2
NSP/PDR	9

IM3BAT4

Refusé de révéler de vos renseignements personnels à une entreprise.

Oui.....	1
Non.....	2
NSP/PDR	9

PIM4BAT [0,0]

À quel point êtes-vous à l'aise de divulguer de vos renseignements personnels comme vos nom, adresse, numéro de téléphone, adresse courriel, date de naissance ou données financières dans chacune des situations suivantes? Veuillez répondre selon une échelle de 1 à 7 où 1 signifie pas du tout à l'aise, 7, parfaitement à l'aise et 4, ni à l'aise ni mal à l'aise.

LIRE LA LISTE

IM4BAT1

Les transactions en ligne (opérations bancaires, achat de produits ou de services sur Internet etc.)

Pas du tout à l'aise 1	1
2	2
3	3
Ni à l'aise ni mal à l'aise 4	4
5	5
6	6
Parfaitement à l'aise 7	7
NSP/PDR	9

IM4BAT2

Les programmes de fidélisation comme Air Miles, les programmes de récompense dans les stations service ou les cartes de crédit permettant d'amasser des points

Pas du tout à l'aise 1	1
2	2
3	3
Ni à l'aise ni mal à l'aise 4	4
5	5
6	6
Parfaitement à l'aise 7	7
NSP/PDR	9

IM4BAT3

Les sites de socialisation comme Facebook et MySpace

Pas du tout à l'aise 1	1
2	2
3	3
Ni à l'aise ni mal à l'aise 4	4
5	5
6	6
Parfaitement à l'aise 7	7
NSP/PDR	9

IM4BAT4

Les télévendeurs

Pas du tout à l'aise 1	1
2	2
3	3
Ni à l'aise ni mal à l'aise 4	4
5	5
6	6
Parfaitement à l'aise 7	7
NSP/PDR	9

PIM5BAT [0,0]

Lorsque vous utilisez votre ordinateur ou créez des comptes en ligne, est-ce que vous :

IM5BAT1

Employez des mots de passe comprenant des chiffres et des lettres aléatoires qui sont difficiles à deviner?

Oui	1
Non	2
Sans objet	8
NSP/PDR	9

IM5BAT2

Employez le même mot de passe pour plusieurs comptes?

Oui	1
Non	2
Sans objet	8
NSP/PDR	9

IM5BAT3

Recherchez dans le haut ou le bas de l'écran de votre navigateur le symbole du cadenas qui vous indique que vous êtes dans un site sécurisé?

Oui	1
Non	2
Sans objet	8
NSP/PDR	9

QIM10

Utilisez-vous des mots de passe pour protéger les renseignements qui se trouvent dans vos appareils numériques portables, comme votre Blackberry ou votre téléphone cellulaire?

Oui.....	1
Non.....	2
Sans objet	8
NSP/NRP	9

NOTF1

Les renseignements personnels qu'une compagnie détient sur ses clients peuvent parfois être compromis à cause d'une activité criminelle ou de lacunes dans le système de sécurité de la compagnie. Si une compagnie faisait l'objet d'une fuite mettant en cause vos renseignements personnels, laquelle des mesures suivantes décrit le mieux votre opinion? Diriez-vous que les compagnies devraient être obligées d'informer...

LIRE LA LISTE

les personnes affectées	1	
les organismes gouvernementaux chargés des lois sur la protection des renseignements personnels au Canada	2	
les personnes affectées et les organismes gouvernementaux	3	
Pas besoin d'en informer les personnes ni les organismes gouvernementaux.....	4	B
(NE PAS LIRE) NSP/PDR.....	9	B

PI71

Avez-vous déjà fait l'expérience d'un incident grave où quelqu'un a utilisé à mauvais escient vos renseignements personnels ou les a divulgués sans votre consentement (comme les renseignements d'une carte de crédit)?

Oui.....	1
Non.....	2
NSP/NRP	9

QIM1

Transportez-vous tous les jours avec vous dans votre portefeuille ou sac à main des documents sensibles comme votre carte d'assurance sociale (NAS), votre passeport ou votre certificat de naissance?

Oui.....	1
Non.....	2
NSP/NRP	9

QIM2

Surveillez-vous le moment où vos relevés bancaires ou de cartes de crédit devraient vous parvenir, à chaque mois et vous renseignez-vous s'ils ne vous parviennent pas au bon moment?

Oui..... 1
Non..... 2
NSP/NRP 9

QIM3

Examinez-vous vos relevés bancaires ou de cartes de crédit pour vous assurer qu'ils ne comportent pas d'achats faits à votre insu?

Oui..... 1
Non..... 2
NSP/NRP 9

QIM4

Est-ce que vous déchiquetez ou détruisez les documents qui renferment de vos renseignements personnels, comme les offres de cartes de crédit, les demandes d'assurance ou de prêt, les factures et les bordereaux de cartes de crédit?

Oui..... 1
Non..... 2
NSP/NRP 9

QIM5

Craignez-vous que des entreprises ou des organisations transfèrent de vos renseignements personnels à l'extérieur du Canada pour les traiter ou les entreposer?

Oui..... 1
Non..... 2
NSP/NRP 9

QIM6

Avez-vous déjà cherché à vous renseigner sur vos droits touchant la vie privée en communiquant, par exemple, avec une organisation, en consultant un site Web ou en parcourant une publication pour y trouver de l'orientation?

Oui..... 1
Non..... 2
NSP/NRP 9

QIM7

Avez-vous déjà parcouru l'énoncé de politique d'une organisation touchant la vie privée?

Oui.....	1
Non.....	2
NSP/NRP	9

QIM8

Trouvez-vous que les partis politiques et les politiciens devraient être assujettis à une loi prévoyant les règles à suivre en vue de recueillir et de traiter les renseignements personnels vous concernant?

Oui.....	1
Non.....	2
NSP/NRP	9

DEMIN [0,0]

Voici maintenant quelques questions à des fins statistiques seulement.

HOU

Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux votre ménage actuel? ** SI LE RÉPONDANT DIT VIVRE AVEC UN OU DES PSONTNTS, LE MÉNAGE EST ALORS 02 (UN ADULTE AVEC ENFANT(S)) OU 04 (UN COUPLE MARIÉ OU EN UNION DE FAIT, AVEC ENFANT(S)).

Une personne vivant seule.....	1
Un adulte avec enfant(s)	2
Un couple marié ou en union de fait, sans enfant.....	3
Un couple marié ou en union de fait, avec enfant(s).....	4
Deux personnes ou plus sans liens de parenté	5
Vivant avec de la famille autre que les parents.....	6
Plus d'un adulte avec enfant(s)	7
AUTRE	77
NSP/PDR	99
8	8
9	9
97	97

|
|
|

EDU

Quel est le niveau de scolarité le plus élevé que vous ayez atteint?

Aucun certificat, grade ou diplôme	1
Certificat d'études secondaires ou l'équivalent	2
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'artisan	3
Certificat ou diplôme d'études collégiales ou autres, non universitaires	4
Certificat ou diplôme d'études universitaires inférieures au baccalauréat.....	5
Certificat, grade ou diplôme universitaire du niveau du baccalauréat ou supérieur.....	6
NSP/NRP	99

QAGE20

En quelle année êtes-vous né? NOTE : INSCRIRE L'ANNÉE AU COMPLET, P. EX., "1977"

EN CAS D'HÉSITATION PASSER A LA QUESTION SUIVANTE

Année [1900-1991].....	77
HÉSITATION.....	9999

QAGE2Y

If... QAGE20.EQ.9999

Puis-je vous situer dans l'un des groupes d'âges suivants?

Moins de 25 ans	1
25-34 ans	2
35-44 ans	3
45-54 ans	4
55-64 ans	5
65-74 ans	6
75 ans ou plus.....	7
(NE PAS LIRE) NSP/PDR.....	9

INC

Quel est le revenu annuel de votre ménage, de toute provenance et avant impôts?

LIRE LA LISTE AU BESOIN

Moins de 10 000 \$.....	1
10 000 \$ à 19 999 \$	2
20 000 \$ à 39 999 \$	3
40 000 \$ à 59 999 \$	4
60 000 \$ à 79 999 \$	5
80 000 \$ à 99 999 \$	6
100 000 \$ ou plus.....	7
(NE PAS LIRE) NSP/PDR.....	9

MINOR [1,3]

Estimez-vous que vous appartenez à l'un ou l'autre des groupes suivants? SOUFFLER
AU BESOIN : Un membre d'une minorité visible en raison de votre race ou de la couleur
de votre peau

LIRE LA LISTE; ACCEPTER TOUTE RÉPONSE PERTINENTE

Membre d'une minorité visible.....	1	
Autochtone	2	
Personne handicapée	3	
(NE LISEZ PAS) Aucun de ces groupes	4	X
(NE LISEZ PAS) NSP/NRP	9	X

QEND

1 1

THNK [0,0]

Voilà qui met fin au sondage. Merci de votre participation. Au revoir.